

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020

Aula de l'Ecole du Val d'Arve, rue Daniel-Gevril 13

Présidence : M. Didier Prod'hom

La séance est ouverte à 19h00 en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire Mme Anne Hiltpold, Conseillère administrative, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Elvia Cambier, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Solange Decnaeck, Elif Kaytak, Christiane Kolla, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzzi, Julien Barro Damien Blanc, Philippe Calame, David Chérix, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Benoît Holdener, Dominique Jacot, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Léo Peterschmitt, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Sont excusés : MM. Julien Barro, Alain Voignier

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général, l'administration et le public, y compris celles et ceux qui suivent par le biais de la diffusion immédiate sur Internet testée ce soir pour évaluer le fonctionnement de cette solution, au cas où le Conseil municipal devrait une fois siéger par vidéoconférence.

Rappel des consignes pour le bon déroulement de la séance (COVID)

En préambule, le Président rappelle les consignes pour le bon déroulement de la séance au vu de la situation sanitaire.

« Chères et Chers collègues,

Pour le bon déroulement de cette soirée dans le contexte si particulier que nous traversons, je me permets de vous rappeler les consignes qui nous permettront d'organiser le plus tranquillement nos débats. Je vous remercie par avance toutes et tous de les observer strictement et de m'excuser si je devais être contraint de vous rappeler à l'ordre en cas d'oubli de votre part.

1. Pour rappel, cette salle nous permet de respecter parfaitement le plan de protection imposé par les autorités, avec notamment la désinfection obligatoire des mains, la distance entre les personnes et l'aération régulière (que nous ferons au moins deux fois par heure). Nous y avons ajouté en plus le port obligatoire du masque puisqu'il est en vigueur dans l'ensemble des bâtiments communaux.

2. Un masque vous a été distribué à l'entrée et je vous remercie de veiller à couvrir la bouche et le nez tant que vous serez dans le bâtiment (sauf pour manger ou boire, évidemment) ou même à l'extérieur si la distance devait ne pas être respectée lors d'interruptions de séance, par exemple.
Aucun autre type de masque n'est accepté dans ces locaux. Merci pour votre collaboration.
3. Nous testons ce soir des modalités de retransmission en direct de nos débats en direct sur YouTube avec un plan fixe de caméra et en privilégiant si possible la qualité sonore. Pour la bonne audition et la rédaction du PV, je vous remercie également, lors de vos tours de parole, de vous exprimer uniquement à l'un des micros que vous ne toucherez pas. Nous espérons que cet essai sera concluant et permettra au public intéressé de vivre pleinement ce moment de démocratie.
4. Il est possible enfin que, pour l'avancement de nos débats, nous ayons besoin d'interruptions de séance, soit pour des concertations au sein des groupes, soit pour l'organisation des débats. Merci de tenir les délais de reprise qui seront fixés afin de nous permettre de traiter tous les points à notre ordre du jour. »

Hommage à M. Serge Vout

Avant de passer plus loin, le Président a le triste devoir d'annoncer le décès de M. Serge Vout qui a siégé au sein de ce Conseil pendant vingt ans, de 1991 à 2011, et en a assuré la vice-présidence en 2001-2002.

Celles et ceux qui l'ont côtoyé conservent assurément le souvenir d'un homme engagé pour les valeurs qu'il défendait et toujours animé d'une profonde et généreuse gentillesse, dans sa volonté de servir les autres et la communauté carougeoise en général.

Le Président prie l'assemblée de se lever pour rendre hommage à M. Serge Vout par une minute de silence.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2020
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal

Propositions du Conseil administratif

4. Délibération administrative **013-2020 R** : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
5. Délibération administrative **014-2020 R** : Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021.
6. Délibération administrative **015-2020 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle de CHF 1'238'100.— au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.
7. Délibération administrative **016-2020 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'acquisition de matériel et équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien.
8. Délibération administrative **017-2020 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 950'000. — en vue de l'acquisition d'œuvres d'art pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.
9. Délibération administrative **020-2020 R** : Proposition du Conseil administratif en vue de la modification du règlement sur le financement de la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Carouge et de l'adoption du règlement relatif au versement extraordinaire de l'employeur.

10. Délibération administrative **021-2020 R** : Proposition du Conseil administratif relative à la modification du statut du personnel de la Ville de Carouge.

11. Délibération administrative **022-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'études et de réalisation de CHF 507'000.00 TTC, destiné à la mise en séparatif du collecteur d'eaux mélangées de la place du Temple entre les chambres 165 et 166.

Propositions des membres du Conseil municipal

12. Motions

13. Postulats

14. Résolutions

14.1 Résolution municipale **002-2020 P** : Prévenir les expulsions de locataires et sous locataires.

15. Pétitions

15.1 Pétition **020-2020 R** : Non à l'abattage des arbres le long du chemin de Pinchat/Plateau de Pinchat.

15.2 Pétition **002-2020 P** : Pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugiés des camps des îles grecques.

16. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020

En raison de la mise tardive du procès-verbal sur CMnet, ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

Mesures COVID

Comme vous le savez, la ville de Carouge applique les différentes mesures COVID au sein de son administration, dans ses bâtiments, sur son domaine public et ses installations. La marge de manœuvre des communes est limitée et les mesures prises au niveau communal sont essentiellement l'application des mesures fédérales et cantonales, ce qui constitue un travail particulièrement prenant, ce d'autant plus que les décisions évoluent perpétuellement.

S'il est tout à fait normal que les mesures évoluent au gré de la situation et que la prise de décisions fédérales et cantonales soit très complexe et doit être gérée de manière rapide et très réactive, l'on peut quand même regretter qu'il n'y ait pas plus de consultation et de discussion en amont et que les communes ne soient pas davantage impliquées, alors qu'elles sont, dans de nombreux cas, les principales concernées. Cela amène souvent à certaines décisions floues qui doivent être clarifiées et interprétées pour être mises en œuvre. Ce travail est chronophage pour tout le monde. La problématique des piscines est un des exemples les plus frappants. Mais il faut faire avec et s'adapter. C'est ce qui est fait au quotidien par notre administration, que je profite de remercier ici.

Ma collègue Anne Hiltpold vous parlera des nouvelles mesures prises concernant le port du masque sur le domaine public et la ligne téléphonique de solidarité COVID, action typiquement communale, qui a été réactivée. Je puis pour ma part vous communiquer que, s'agissant de notre patinoire éphémère, nous espérons, si les conditions sanitaires et les disponibilités des services le permettent, pouvoir proposer cette prestation fort appréciée des Carougeoises et Carougeois pour les fêtes de fin d'année.

Les animations de fin d'année sont compliquées et fortement limitées au vu de la situation. Mais nous avons souhaité proposer malgré tout quelques petites choses COVID-compatibles, en sus

des illuminations qui décorent déjà nos rues et dont je vous ai parlé lors du dernier Conseil municipal. Nous communiquerons au fur et à mesure selon ce qu'il sera possible d'organiser, mais j'ai déjà le plaisir de vous annoncer que des visites guidées des illuminations – bien évidemment par petits groupes, actuellement de 4 personnes maximum selon les normes sanitaires en vigueur – seront proposées dès la fin novembre et durant le mois de décembre.

Autre animation COVID-compatible proposée, la boîte aux lettres du Père Noël qui a pris ses quartiers sur la place de Sardaigne et recueille les lettres de tous les enfants. Si les lettres contiennent bien le nom, le prénom, l'âge et l'adresse de domiciliation des enfants, qu'elles ont été déposées d'ici la mi-décembre, une réponse du Père Noël sera envoyée, avec notamment la participation de l'atelier écriture du Club des aînés.

Toutes commissions réunies (TCR) du 1^{er} décembre prochain.

Je sais que certains d'entre vous attendent avec impatience cette commission sur le parking Vibert-Sardaigne, qui avait été fixée au 1^{er} décembre prochain. J'ai hélas le regret de vous annoncer qu'elle devra être repoussée parce que le bureau de mandataires, qui devait présenter l'étude et travailler encore sur certains aspects de ce projet avant la séance de commission, a été décimé par le COVID. Le bureau entier a été contraint de fermer pour une dizaine de jours. Il ne pourra dès lors pas être prêt, hélas, pour le 1^{er} décembre, mais nous fixerons une autre date le plus rapidement possible, date qui vous sera communiquée sur CMnet.

Communications de Mme Hiltbold :

Hotline solidarité sociale

Depuis aujourd'hui, la Ville de Carouge propose une aide ponctuelle aux personnes vulnérables et aux personnes placées en isolement ou en quarantaine, avec la hotline solidarité sociale.

Soucieuse de la situation sanitaire actuelle, la Ville de Carouge recommande aux personnes vulnérables de réduire leurs contacts. A cette fin, la ligne téléphonique de solidarité sociale est à nouveau activée et permet de demander de l'aide pour faire des courses. Active les mardis et les jeudis, de 9h à 11h30, cette ligne téléphonique permet de passer commande pour se faire livrer des courses.

Elle est destinée aux personnes qui ne peuvent pas compter sur un soutien de proches ou de voisins ou à celles qui ne sont pas déjà au bénéfice de prestations de la part de professionnels d'un organisme d'aide et de soins à domicile pouvant assurer des courses de première nécessité.

Le numéro est le 022 308 15 57 et nous répondons les mardi et jeudi de 9h à 11h30.

Je précise que cette hotline permet de se faire livrer des courses uniquement et que les personnes chargées des livraisons sont des employés de la Ville de Carouge qui porteront un badge permettant leur identification.

Zones avec port du masque obligatoire

Dans son arrêté du 1^{er} novembre 2020, le Conseil d'Etat, reprenant les termes de l'Ordonnance fédérale, fait mention à l'article 7 de l'obligation du port du masque dans les zones animées des centres urbains ou des villages.

Afin de mettre en application cette mesure, le canton a demandé aux communes d'identifier les zones concernées et d'y apposer une signalisation ad hoc.

Dans cette perspective, le Conseil administratif a décidé de retenir le périmètre allant du début de la zone piétonne à la rue Saint-Joseph à la place du Marché incluse, les jours de marché et donc de plus forte affluence, soit les mercredi et samedi de 6h à 19h.

Des panneaux avec l'affiche informative ont été apposés aux différents accès piétons de ce périmètre.

Selon l'évolution de la situation, le Conseil administratif examinera s'il y a lieu d'étendre ou non le périmètre et/ou les horaires de l'obligation dans cette zone.

Communications de Mme Molinari :

Mme Molinari n'a pas de communications particulières.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Droit d'opposition aux décisions de l'ACG du 28 octobre 2020 (délai 17 décembre 2020)

Comme indiqué par le courriel du 4 novembre 2020 (envoi sur CMnet), la décision suivante est soumise au droit d'opposition des conseils municipaux :

- Fonds intercommunal d'investissement : halle de curling – CHF 1'000'000.-.

Pour les détails, voir l'onglet ACG de CMnet.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 013-2020 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2021, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'A L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

En préambule, le Président invite les membres du Conseil municipal à discuter du budget de manière constructive et respectueuse les uns envers les autres, de manière notamment à ce qu'ils puissent continuer à se fréquenter et à se dire, après une belle soirée, qu'ils ont bu un verre avec leurs amis politiques.

Le Président rappelle ensuite que ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 29 octobre 2020 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie les 5 et 12 novembre 2020 et le rapport a été établi par M. Peterschmitt.

Le Président demande si M. Peterschmitt a quelque chose à ajouter à son rapport portant sur les cinq délibérations liées au budget 2021.

M. Peterschmitt répond par la négative.

Le Président précise que les délibérations 013-2020 à 017-2020 ont été prises en considération et renvoyées en commission en même temps. Par conséquent, il ne mentionnera pas à chaque fois l'introduction mais donnera uniquement lecture des préavis de commission.

La commission a préavisé favorablement la délibération 013-2020 par 7 oui, 1 non et 5 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

Déclaration du PLR

M. Morex en donne lecture.

S'il est évident que nous n'avons pas tous la même vision de la société et du rôle que doit jouer l'Etat, en l'occurrence, ici, la Commune, nous aurions peut-être pu trouver quelques points d'accord avec l'Alternative, actuellement majoritaire au sein du Conseil municipal. Nous parlons bien évidemment d'accords sur des sujets importants et non pas dans les petits détails insignifiants dans lesquels l'Alternative voulait nous entraîner.

Nous ne cessons d'entendre l'actuel président du Conseil municipal nous demander de collaborer et de trouver des solutions communes. Il oublie juste l'arrogance de l'actuelle majorité qui, à chaque proposition émanant de la minorité, vote comme un seul homme et s'oppose à quasiment toutes les propositions de la minorité, parfois même sans discussion.

Mais, afin d'essayer d'être constructifs, des représentants du PLR se sont rendus à la table des négociations espérant trouver quelques consensus au sujet du budget 2021. Malgré quelques deux heures de discussion, nous n'avons obtenu aucun résultat, l'Alternative ayant annoncé d'emblée que ce budget était parfaitement cohérent, qu'elle le voterait tel quel en ne présentant aucun amendement. Ses représentants se permettant même de dire qu'il était le fruit des trois Conseillères administratives. Permettez-nous d'en douter, notre Conseillère étant certainement parfois minorisée, et nous n'acceptons pas qu'elle soit ainsi prise en otage par de tels propos.

Néanmoins, le PLR, espérant tout de même qu'ils ne soient pas systématiquement refusés, proposera des amendements visant à diminuer le déficit proposé, sachant pertinemment que c'est un emplâtre sur une jambe de bois, compte tenu du montant du déficit proposé.

Ces amendements auront tous trait aux nouveaux postes proposés, ainsi qu'à la subvention proposée pour le théâtre l'Alchimic. Les premiers parce que nous pensons, même si certains font sens, que ce n'est pas le moment de plomber nos finances avec de nouvelles charges incompressibles. Quant au théâtre l'Alchimic, ce n'est pas être contre la culture ou dénigrer le travail de son directeur, mais simplement parce qu'on nous demande de voter cette subvention sur le siège, n'étant pas en possession des comptes lors du débat en commission, ce qui nous aurait permis de nous prononcer après en avoir débattu normalement, le sujet n'étant pas à l'ordre du jour de la séance de ce soir. Vous n'accepteriez pas cela pour d'autres associations carougeoises. Et, soit dit en passant et toujours à propos des associations, nous signalons à la déléguée aux sports que nous attendons toujours la convention qui devait être signée avec Etoile Carouge et ce depuis bientôt deux ans.

Mais venons-en au budget proprement dit, un budget que le PLR juge totalement indécent. En effet, depuis de très nombreux exercices les comptes rendus démontrent, année après année, que les résultats sont finalement positifs, alors que le Conseil administratif nous proposait des budgets largement déficitaires, ce qui lui a permis l'an passé de nous faire accepter une augmentation du centime. En se basant sur le réel 2019, en ne proposant aucun poste supplémentaire, en gelant les annuités, etc., nous aurions pu avoir aujourd'hui une proposition de budget s'approchant de l'équilibre.

Au lieu de cela, la Conseillère administrative en charge des finances nous propose un budget très déficitaire, lui permettant déjà d'annoncer une hausse du centime pour les prochaines années. Toujours faire référence aux centimes des autres communes suburbaines, alors qu'il n'a pas partout la même valeur, est un leurre et qu'il suffit de bien gérer la manne financière pour se retrouver à l'équilibre.

Alors qu'au niveau fédéral, le grand argentier recommande aux cantons la prudence, voire même d'éviter d'augmenter les impôts, en raison des difficultés que va rencontrer l'économie ces prochaines années au vu des mesures d'ordre économique qui ont dû être prises pour lutter contre les effets de la pandémie qui nous touche actuellement et alors que certaines communes genevoises, pas vraiment reconnues pour être de droite, ont fait des efforts afin de proposer un budget qui s'approche le plus possible du zéro, la majorité du Conseil administratif de la Ville de Carouge, totalement déconnectée de la réalité, nous présente un budget totalement irraisonnable.

Pour cela, les Conseillères administratives de l'Alternative évoquent, depuis plusieurs années déjà, la Carouge de plus de trente mille habitants, de ses effets induits sur le travail de certains de nos services, des besoins croissants de la population, etc., alors même, et nous l'avons demandé à plusieurs reprises, que l'ancien ou l'actuelle Conseillère administrative déléguée au service de l'urbanisme n'a été ou n'est pas capable de nous dire quels types de logements seront construits dans le PAV, sachant à quel point les recettes fiscales dépendent du genre de la population à venir. De toutes ces incertitudes, cette même Conseillère administrative trouve le moyen de prédire l'avenir ! Quelle gageure !

Concernant l'augmentation de la population liée à la construction de nouveaux logements, nous croyons rêver. En effet, n'oubliez pas que notre ministre en charge de l'urbanisme et son parti des Verts dont elle est issue et auquel le parti socialiste s'allie sans broncher, s'opposent actuellement à toutes nouvelles constructions, que ce soit dans le PAV, aux Vernets pour la Ville de Genève, mais également à Carouge, que ce soit à la rue du Centenaire, faisant référence à la destruction de l'ancienne chapelle qui ferait place à de nouveaux logements, à la route de Drize en refusant une dérogation de densité ou encore au projet de la route de Veyrier, avec l'aide des socialistes qui ont trouvé le moyen de proposer de s'y opposer, prétextant un droit de servitude.

Le Conseil administratif, toujours dans sa majorité, dans la perspective de nouvelles recettes fiscales, annonce également la venue de futures entreprises, alors qu'aujourd'hui-même des locaux commerciaux disponibles restent désespérément vides.

Ainsi, afin de diminuer le déficit abyssal prévu, il compte sur une augmentation des rentrées fiscales, tout comme celles de la taxe professionnelle. Au vu de la crise que nous connaissons actuellement, nous nous réjouissons déjà de lire le rapport des futurs comptes rendus et nous remercions notre ministre des finances pour son optimisme, totalement en dehors des réalités, mais qui lui permet de proposer des charges incompressibles en augmentation constante.

Le PLR, totalement responsable et en adéquation avec la situation économique actuelle, aurait aimé que la Conseillère administrative en charge des finances nous propose un tout autre budget. Qu'il ne s'appuie pas comme nous l'avons déjà dit précédemment, sur des prédictions de rentrées fiscales totalement irréalistes. Nous aurions préféré qu'elle fasse preuve de retenue quant à l'engagement de nouveaux postes dans l'administration, postes que nous considérons, nous l'avons déjà dit, actuellement comme totalement prématurés au vu de la situation.

A ce propos, conformément à la majorité qui ne cesse de dire que l'augmentation à venir de la population engendre de nouvelles mesures à prendre en matière d'engagement, deux nouveaux postes d'agents municipaux seraient parfaitement en adéquation avec les propos de cette majorité, compte tenu de l'augmentation de la population, donc de l'augmentation des incivilités. Même cela est contesté par le porte-parole des Verts. Cependant, fidèle à sa conviction, le PLR refusera ces deux postes, comme il refusera tous les nouveaux postes proposés, hormis ceux liés aux agrandissements des bâtiments.

Le PLR, toujours en phase avec les préoccupations, non seulement de la population, mais également avec celles du tissu économique de la Commune et de ses artisans et commerçants,

ayant déposé une motion, acceptée à l'unanimité de ce Conseil, demandant que le montant des dépenses liées à toutes les manifestations prévues non réalisées en 2020 en raison de la Covid-19 soit distribué sous forme de bons d'achat valables dans tous les petits commerces carougeois, regrette que cela n'ait pas été mis en place cette année encore et que la ministre déléguée aux finances propose une somme de CHF 400'000.00 au budget 2021.

Enfin et en résumé, le PLR aurait souhaité qu'on lui présente un budget plus réaliste. Que la majorité de ce Conseil tienne compte des vraies réalités, qu'il ne se campe pas derrière des prédictions irréalistes. En fait, un budget en adéquation avec la réalité économique actuelle. Car le tissu économique, premier pourvoyeur de rentrées fiscales, mis à mal par des décisions étatiques, est actuellement totalement exsangue. Au lieu de le soutenir, on nous propose un budget qui n'est ni anticyclique, ni en rapport avec la réalité économique et qui repose, nous l'avons dit à de nombreuses reprises, sur des prédictions qui seront certainement revues à la baisse.

Pour tout cela, le PLR, au cas où ses amendements n'étaient pas acceptés dans leur totalité, refusera ce budget et laissera la majorité l'assumer.

Nous ne concluons pas sans remercier les chefs de service pour leurs explications données en commission des finances ainsi que l'ensemble du service financier, en particulier M. Di Stefano, pour les documents et explications fournies en commission.

Déclaration du Parti socialiste

M. Mützenberg en donne lecture.

Le Parti socialiste a pris connaissance avec intérêt du budget 2021. Ce budget prévoit comme on pouvait s'y attendre un **déficit de l'ordre de 4 millions de francs après la dernière mise à jour communiquée par le Département des Finances** (chiffres au 30 septembre 2020).

Ce déficit, quoiqu'important, reste toutefois acceptable et se situe dans la même fourchette que le budget 2020. D'emblée nous souhaitons rappeler que cette perte est en grande partie due aux pertes consécutives à la Réforme Fiscale et Financement de l'AVS (RFFA). Sans cette réforme refusée par une large frange de la population, notre budget se rapprocherait de l'équilibre.

Ce budget fixé à CHF 113'375'758.- appelle de notre part les réflexions suivantes :

1. La situation particulière que nous traversons **rend difficile l'établissement de prévisions fiables**. Néanmoins et malgré nombre d'incertitudes, nous sommes tenus d'établir un budget. Pour cela, la bonne gestion des finances publiques requiert que nous nous tenions aux prévisions du Canton pour établir notre budget communal. Ces perspectives apparaissent meilleures que celles fournies au printemps.
2. Ainsi, le total des **recettes prévues en 2021 est en augmentation d'environ 3%**, une situation relativement stable compte tenu de l'augmentation de la population et des jeux comptables tels que la prise en compte de reliquats. Par contre il y a lieu de s'inquiéter d'indicateurs qui, outre les effets de la RFFA, traduisent une baisse générale de l'activité économique et des ressources de la population. Ainsi entre 2020 et 2021, on observe une baisse de la valeur du centime, qui passe de CHF 1'432'353.- à CHF 1'381'308.- pour les personnes physiques et de CHF 225'000.- à CHF 165'615.- pour les personnes morales.
3. Notre Commune qui a accusé une **augmentation de sa population de l'ordre de 10 %** depuis 2014 n'enregistre pour son budget biens, services et marchandises qu'une augmentation de 6,5 %. Par contre, au cours de la même période les **charges incompressibles ont presque**

doublé. Parmi ces contributions figurent celles versées à des collectivités publiques telles que le SIS, l'ACG, le GIAP et la FASE, contributions sur lesquelles nous n'avons aucune marge de manœuvre. Alors que le Conseil administratif s'efforce de gérer avec parcimonie les budgets dont il dispose, **une redistribution des charges entre le canton et les communes contribue à toujours plus alourdir nos charges.**

4. En période de crise économique, la conduite d'une politique anticyclique de la part d'une collectivité est souhaitable. De plus, les taux d'intérêt à long terme restant très bas, une augmentation de la dette est acceptable, pour autant qu'elle reste à un niveau raisonnable. Tel est encore le cas, mais nous savons d'ores et déjà qu'avec un montant de l'ordre de CHF 116 millions à fin 2021, il ne sera pas possible de **poursuivre sur cette lancée sans prendre en compte les dispositions du plan financier quinquennal qui prévoient pour 2022 et 2023 une légère hausse du centime additionnel.** Cela pour permettre le financement de nos équipements dans une Commune en plein essor démographique.

5. Avec un coût total de **CHF 38,794 millions, les charges de personnel ne représentent que 34,22% du budget.** Sur ce montant, les nouveaux postes pour l'année 2021 représentent CHF 423'285.- En période de déficit structurel, la question pouvait en effet se poser de savoir s'il y avait lieu d'augmenter les postes et si cela était nécessaire. **Il nous apparaît toutefois que cette augmentation reste acceptable dans le cadre du budget global.** A ce titre on rappellera que le Conseil administratif avait clairement annoncé la nécessité de renforcer l'administration en 2021. C'est à cette situation à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui. Les postes inscrits au budget ont été proposés par l'ensemble du Conseil administratif, fruit d'arbitrages en vue de limiter au maximum le nombre de nouveaux postes proposés.

6. Nous le savons, notre Commune va connaître un fort développement démographique. A l'horizon 2030, elle devrait compter 33'000 habitants, soit une augmentation de près de **43 %.** **Dès lors de nombreux investissements en équipements publics vont se révéler nécessaires,** qu'il s'agisse d'écoles, de crèches, d'installations sportives sans oublier bien entendu les infrastructures techniques telles que canalisations, voiries, chauffage à distance, etc. Il sera important de les anticiper lors de l'examen des projets dans ces prochaines années.

7. Enfin, et en conclusion, il y a lieu de rappeler que **ce projet de budget est conforme au Plan financier quinquennal (PFQ) établi en 2017 et réactualisé en 2020.** Quelles que soient nos divergences d'appréciation personnelles ou entre groupes politiques, nous nous devons d'œuvrer de concert pour poursuivre une mise en œuvre des projets communaux qui aillent dans le sens de l'intérêt général.

En conclusion, notre groupe **votera le projet de budget tel que présenté sans proposer ni accepter d'amendements.** Nous tenons ici à remercier les services communaux pour le travail effectué ainsi que les chefs de service qui ont assisté aux travaux de la Commission des Finances. Nous exprimons également notre gratitude au Conseil administratif et en particulier à la Conseillère administrative en charge des Finances, Mme Sonja Molinari, pour leur contribution à l'établissement de ce budget.

Déclaration du PDC-Vert'libéraux

M. Barbuzzi en donne lecture.

Le budget 2021 nous a été présenté par le Conseil administratif comme la mise en œuvre d'une politique anticyclique. Nous nous attendions donc à des mesures visant à relancer la machine pour stimuler l'investissement, la consommation ou l'emploi à l'échelle de notre commune. Malheureusement, force est de constater qu'une des seules propositions que l'on puisse véritablement qualifier d'anticyclique dans ce budget, c'est la distribution des bons carougeois, à l'initiative du PLR, en faveur des commerçants. On aurait pu imaginer d'autres mesures comme,

par exemple, la prolongation de la gratuité des terrasses ou le renforcement des subventions pour les transports publics ou des mesures en faveur de la formation, de l'aide à la recherche d'emploi pour les seniors.

En lieu et place de véritables mesures anticycliques, il y a surtout dans ce budget une augmentation des charges liée à des mécanismes salariaux, à des créations de postes, dont certaines auraient certainement pu attendre, et à une forte augmentation des charges patronales induites en particulier par un taux d'absentéisme élevé qui perdure depuis plusieurs années.

Certes, nous vivons dans une commune – encore – riche grâce à ses citoyens, ses entreprises et ses commerces mais cela ne saurait justifier, aujourd'hui moins que jamais, des charges qui ne cessent d'augmenter. En 11 ans, ces charges sont passées de 80 à 113 millions et les revenus de 98 à 108 millions. Nous avons fait, et nous faisons encore du superflu alors que nous entrons dans une époque où la commune doit être capable d'offrir plus de places de crèche aux familles, plus d'aide à une population qui se précarise, plus d'accompagnement aux personnes âgées ! Nous devons revenir à l'essentiel et pour cela, faire l'exercice difficile de se séparer du superflu.

Il y aura ce soir des amendements de part et d'autre, en particulier concernant les demandes de postes faites par l'administration. Concernant les ressources humaines, rappelons en préalable qu'un Conseiller d'Etat genevois a récemment été mis en cause pour, entre autres, un taux d'absentéisme dans son département dépassant les 7%. A Carouge, nous sommes à plus de 8% depuis plusieurs années, avec un fort *turn-over* dans certains services. Devons-nous demander un audit indépendant ? Le même que celui de l'Etat de Genève ? La question est ouverte !

Au niveau des postes supplémentaires demandés, rappelons que nous avons voté plus de 23 postes lors des 6 dernières années, dont 6 nouveaux postes permanents ce soir. Ces postes devraient être là pour fournir plus de prestations et surtout, pour planifier le développement. Sont-ils tous liés à cela ? On peut en douter. D'ailleurs nous attendons toujours un cahier des charges digne de ce nom pour les postes demandés. Au vu de l'important déficit, pour la deuxième année consécutive, et des inévitables répercussions de la crise actuelle sur les ressources de la commune, il nous semble essentiel de sursoir à certaines demandes. C'est pourquoi, nous proposons de renoncer pour 2021 aux deux nouveaux postes demandés par les APM ainsi qu'à ceux demandés par le Service construction, entretien et sports.

Concernant le poste d'urbaniste, le PDC est très sensible aux besoins de planification. Nous nous étonnons cependant de voir une magistrate verte demander ce poste quand on sait que son parti semble tout faire pour ne plus rien construire à Carouge. Tant mieux si ce n'est pas leur objectif ! Nous proposons un poste à durée déterminée de 5 ans, renouvelable une fois.

Concernant les autres postes proposés, nous comprenons le souci de l'administration de renforcer la fonction de secrétariat général et soutenons la nécessité de promouvoir la ville de Carouge. Nous proposons de fusionner le poste de délégué à la promotion et la charge d'adjoint au secrétaire général. Nous insistons pour que la personne qui occupera ce poste important ait l'expérience, le réseau et les compétences, notamment juridiques mais aussi linguistiques, non seulement pour aller chercher des entreprises, y compris internationales, à forte valeur ajoutée mais aussi pour accompagner et assister les entreprises déjà installées à Carouge.

L'année passée, la population carougeoise a alloué 15 millions de francs à notre administration pour leur caisse de pension. Une caisse de pension « rolls royce » qui offre à ses assurés 70% des 5 derniers salaires alors qu'en moyenne, dans le privé, les salariés touchent entre 50 et 60% de leur dernier salaire. Sachez également que dans le secteur privé, le salaire mensuel brut médian s'élève à CHF 6'276.- contre CHF 8'927.- dans le secteur public, soit 32,7 % de plus, ou encore CHF 2'651.- de plus chaque mois ! Nous avons augmenté pour tous les Carougeois les impôts l'année dernière ainsi que pour les années à venir. Dans le contexte de grave crise touchant tant les salariés du privé que les indépendants et petits entrepreneurs, nous proposerons

de geler les annuités, c'est-à-dire l'augmentation automatique des salaires de nos fonctionnaires, pour l'année 2021. Nous souhaitons que cette économie soit utilisée pour mettre en place des mesures de soutien aux budgets des familles, des commerces et des entreprises carougeoises. Même si cela représente un effort pour nos fonctionnaires, nous pensons que nous pouvons leur demander ce sacrifice exceptionnel. Si cet amendement n'est pas accepté, nous proposerons une baisse du centime additionnel, dans l'esprit anticyclique souhaité, relevons-le, par le parti socialiste.

Enfin, concernant les subventions, on peut s'étonner des CHF 100'000.- supplémentaires proposés pour le théâtre l'Alchimic quand bien même nous n'avons reçu les comptes 2019 que hier. Et dire qu'une conseillère administrative s'est insurgée en prétendant que ce budget avait été construit très sérieusement et au plus près des chiffres réellement réalisés. Nous espérons que les comptes des autres sociétés subventionnées ont été transmis...

Le bien commun, ce n'est pas une lutte entre des partis qui s'écharpent, mais des partis qui arrivent à conjuguer les différences pour revenir à l'essentiel des besoins de la population. Nous devons tous, nous disons bien tous, prendre nos responsabilités et montrer aux Carougeois que nous sommes sérieux et qu'ils peuvent compter sur nous.

Pour terminer, nous tenons à remercier toute l'administration pour les explications complémentaires et détaillées qui ont été données pendant les commissions des finances.

Déclaration du groupe des Vert.e.s

Mme Bertholon en donne lecture.

Cette année singulière a vu tour à tour la vie politique s'enflammer pendant les élections communales, puis être suspendue de longues semaines, avant de reprendre son cours, à bonne distance et derrière nos masques. Ce soir nous participons à l'un des temps forts de l'agenda politique avec le traitement du budget communal.

Notre groupe souhaite tout d'abord remercier le Conseil administratif et le personnel de notre commune pour son engagement depuis le printemps, pour son sens des responsabilités et son sens du service public, cela tout au cours de la crise sanitaire qui nous affecte chacune et chacun.

Nous saluons aussi les efforts qui ont été consentis pour permettre à notre Conseil municipal de reprendre ses travaux au plus vite et de continuer ainsi à faire vivre le processus démocratique auquel nous sommes toutes et tous attaché.e.s.

En cette période de pandémie, notre commune va devoir faire preuve d'une vigilance particulière dans son soutien à la population et aux entreprises. Même si nous avons la chance à Carouge de bénéficier d'un tissu économique sain, nos entreprises ne sont pas à l'abri. Nombre de petits commerçants et d'artisans à Carouge sont susceptibles d'être fragilisés. Ils sont aussi des créateurs d'emploi et doivent être soutenus, avec des mesures appropriées comme certains allègements. Par ailleurs, la population précarisée de notre commune aura besoin d'un appui fort. Nous pensons notamment aux aînés qui peuvent particulièrement souffrir de l'isolement et des autres conséquences de la pandémie. Les jeunes eux aussi méritent un soutien particulier, alors que les chamboulements dans le domaine scolaire ou la limitation des occasions de socialisation par exemple présentent de vrais défis. Le groupe des Vert.e.s salue les efforts déjà déployés par nos autorités à cet égard et les soutiendra pour l'avenir. Selon nous il relève de cet effort de proposer via notre budget des mesures sociales et entourantes.

Le groupe des Vert.e.s a étudié avec attention le projet de budget 2021 présenté par le Conseil administratif de Carouge, dont les membres sont issues des rangs de trois partis que sont le

parti Libéral-Radical, le parti Socialiste et les Vert.e.s. Nous félicitons tout particulièrement notre magistrate Sonja Molinari pour son premier budget à la tête du dicastère des finances.

Ce projet de budget est un exemple de collégialité. Le fait que ce projet soit issu de la collaboration de nos magistrates représentant toutes les forces politiques au sein de notre Conseil est un gage de ce que ce budget est en lui-même le fruit d'un compromis. Il ne représente pas plus l'une ou l'autre des couleurs politiques mais bien les intérêts des Carougeois.es dans leur ensemble.

En effet, avec la contribution de l'administration communale, les trois magistrates ont fait un travail de fond pour établir un budget qui permette de maintenir les prestations à la population, d'accompagner le développement de Carouge, mais aussi de limiter l'impact des pertes fiscales, qui – il ne faut pas l'oublier – sont dues principalement à la baisse de l'imposition des entreprises.

L'établissement d'un budget déficitaire de 4 millions sur un montant total de plus de 100 millions n'est une surprise pour personne, sauf peut-être pour les amnésiques de la campagne RFFA, qui après avoir rassuré les votants en promettant des jours meilleurs, crient aujourd'hui au loup. Nous rappelons que déjà le rapport du Conseil d'Etat à l'appui de cette votation nous prévenait de la baisse des rentrées fiscales, qui allaient toutefois être graduellement absorbées par les effets positifs escomptés. C'est du reste pour cette raison que le mécanisme du frein à l'endettement a été adapté pour permettre aux communes « d'accuser le coup ».

A nos yeux, il est bon de rappeler ce soir que le budget qui nous est soumis est conforme au plan quadriennal présenté lors de la dernière législature et qu'il prévoit le retour à l'équilibre en 2024. Nous savons également que les estimations fiscales pour cette année se sont révélées même plus encourageantes qu'envisagé. Selon nous, la commune de Carouge et notre Conseil municipal ne doivent pas avoir peur d'assumer un déficit de moins de 4% du budget total. Dans la situation actuelle, il appartient en effet aux collectivités publiques d'investir dans l'intérêt du service à la population.

Le groupe des Vert.e.s relèvera les quelques points suivants de ce budget qui méritent selon nous un commentaire, sans avoir la prétention d'être exhaustif.

- Notre groupe tient à saluer la création de certains nouveaux postes au sein de l'administration carougeoise. D'une part, ces nouveaux postes vont participer à promouvoir les intérêts de notre belle cité et de sa population. Il en va ainsi par exemple du poste de délégué.e au commerce et aux entreprises. Nous l'avons dit, renforcer le soutien aux entreprises de notre commune en cette période difficile est une évidence.

Il en va ainsi également du poste d'urbaniste. Ce renfort permettra d'accompagner le développement de Carouge et de répondre aux grands défis qui attendent notre commune. Nous pensons ici bien sûr au PAV qui demandera de forts investissements en équipements publics et autres. N'oublions pas que lorsque Carouge a construit les Tours dans les années 60, elle s'est alors endettée à un niveau inédit pour développer ces logements. Il en va ainsi de tout projet d'envergure. Il est également important d'anticiper et de permettre à la commune de se doter de moyens adéquats pour accompagner notre développement dans le sens d'un développement résolument durable. Avec le développement – très important il faut le dire – vers lequel Carouge se dirige ces prochaines années, nous devons veiller à créer des aménagements et un espace urbain de qualité.

J'en reviens à ces nouveaux postes. Ils vont, d'autre part, participer à ajuster les moyens de l'administration au plus près des besoins. Nous pensons ici aux postes de concierges, dont une partie résulte de la mise en service de la nouvelle salle communale, ou encore au poste de secrétaire général adjoint. Dans cette mesure, ils représentent des dépenses auxquelles il ne

faut pas renoncer même dans le contexte actuel. Les Vert.e.s se réjouissent d'ailleurs avec la venue de nouveaux postes que notre administration porte une attention particulière à l'égalité des genres lorsqu'il s'agira de les pourvoir.

- Le groupe des Vert.e.s salue également le geste nécessaire que propose de faire notre Ville pour soutenir l'une de ses institutions culturelles phares, le théâtre Alchimic. Si le soutien aux acteurs du commerce et de l'industrie passe pour une évidence en cette période de crise, il doit en aller de même du soutien aux acteurs de la scène culturelle. Au vu de la situation de ce théâtre avec la perte assurée d'une subvention de la part d'une autre commune, refuser ce soutien supplémentaire de notre part, ce serait lui signifier de mettre la clé sous la porte. Ce n'est tout simplement pas envisageable, non seulement en ce moment alors que le secteur de la culture crie à l'aide, mais aussi pour le futur. L'emplacement de ce théâtre au cœur du futur quartier du PAV en fera un acteur essentiel de la qualité de vie dans ce quartier, qualité de vie si emblématique de notre commune. Les Vert.e.s soutiennent ce point du budget et ne pourraient que condamner des velléités de le contester.
- Enfin, les Vert.e.s prennent note des augmentations des charges du personnel dues pour une partie importante à une augmentation des charges patronales pour les assurances sociales, maladie et accident et en particulier les APG. Notre groupe reconnaît la charge de travail importante qu'assume le personnel de notre administration. Nous savons que des situations difficiles existent lorsque ces assurances doivent entrer en jeu. Nous avons conscience que la crise actuelle peut apporter des pressions supplémentaires sur les individus et demande une capacité d'adaptation au travail extraordinaire. A ce titre, nous saluons d'ailleurs la réactivité de notre administration dans sa mise en place du travail à distance. Nous relevons qu'il s'agit dans cette période et pour le futur d'être très attentifs au bien-être des collaborateurs-trices et aux questions de santé au travail.

Pour conclure, le groupe des Vert.e.s espère que notre Conseil suivra l'exemple de nos conseillères administratives et saura faire preuve de compromis et de saine collaboration en vue de doter notre commune du budget proposé pour 2021. Nous encourageons en particulier nos collègues du PLR et du PDC à s'en inspirer et faire eux-mêmes des efforts vers un dialogue constructif, que notre groupe souhaite voir s'installer en ce début de législature. Nous formons le vœu que ce Conseil retrouve un tel esprit de collaboration en vue de cette séance et des prochaines questions qui se présenteront à nous.

J'en viens au mot de la fin : notre groupe remercie à nouveau l'ensemble des collaborateurs-trices de tous les services pour leur travail au service de la population et leur soutien à notre Conseil, avec en particulier pour ce budget le chef du Service financier. Nous avons été impressionnés par la disponibilité et la résilience du personnel dans la réponse de notre commune à la crise sanitaire. Pour citer quelques exemples, la population a pu grandement apprécier la coordination de bénévoles pour des services entre habitants, la Hotline Solidarité Sociale – réactivée d'ailleurs aujourd'hui –, la mise en place de livraisons de livres de la bibliothèque, la participation au dispositif de distributions de colis de premières nécessités, la mise à disposition de notre protection civile ou encore le maintien de subventions à des institutions ou associations qui n'étaient plus en mesure de livrer leurs prestations. J'en passe... et je vous remercie pour votre attention.

Au nom du groupe PLR, M. Morex demande une interruption de séance.

Le Président suspend la séance dix minutes.

Au vu des déclarations de l'Alternative, M. Morex annonce que le PLR retire l'ensemble de ses amendements, ne souhaitant pas permettre à la gauche de s'adonner à son exercice préféré, à savoir refuser tout ce que le PLR propose

M. Etienne ne répliquera pas à chaque point des déclarations de l'Entente – ce serait en effet un peu long. Il note que, dans leurs déclarations, les partis ont la liberté d'expression et peuvent tout dire, mais pas n'importe quoi. Dans sa déclaration, le PLR a mentionné l'arrogance de l'Alternative. A cette arrogance supposée, M. Etienne opposera l'outrance de ces propos. Il souhaite ensuite corriger un point, qui concerne le PAV. M. Morex n'aurait pas connaissance de la typologie des logements qui seront construits au PAV. Or, pour rappel, il existe une loi PAV et, au sein de l'Etat, un service dédié au PAV qui fait année après année des projections. M. Etienne ne peut pas laisser M. Morex tenir ces propos puisque cela signifierait que l'Etat construira le PAV sans avoir aucune connaissance de ce qui sera construit. Il rappelle en outre à M. Morex, qui siège à la commission de l'Urbanisme, que M. Nicolas Walder, quand il était en charge de l'urbanisme et des finances, avait présenté, dans le cadre des différents budgets, la projection des rentrées fiscales liées aux différents types de logements qui seront construits au PAV. Il invite Mme Molinari à transmettre à nouveau ces projections à M. Morex. Pour lui, il était clair que la commune traversait une période difficile mais que ses rentrées fiscales allaient s'améliorer quand le PAV serait construit.

M. Baertschi revient sur deux points évoqués dans des déclarations. Tout d'abord, il faut rappeler ici que la Confédération jongle sur les milliards de déficit, que l'Etat de Genève n'est pas loin du milliard de déficit (CHF 890 millions) et qu'un certain nombre de communes ont aussi des budgets déficitaires, en raison de la situation économique et des options fiscales qui ont été prises. Pour remettre les choses dans leur juste mesure, M. Baertschi relève que le déficit à Carouge représente 3,5% du budget, par rapport à une commune comme Meyrin dont le déficit représente 10% du budget. Avoir un budget déficitaire n'est pas réjouissant, et le PLR, notamment, a raison de souligner ce point. Néanmoins, M. Baertschi regrette que le Conseil municipal n'arrive pas à en discuter sereinement. Par ailleurs, il signale qu'il est faux de dire que, par esprit anticyclique, le parti socialiste a souhaité demander une baisse d'impôt. Au contraire, la déclaration qui a été faite plus tôt montre que le parti socialiste essaie avant tout d'être responsable et que ce n'est effectivement pas le moment d'envisager une baisse d'impôt.

M. Gerster déplore certaines interventions, en particulier celle de M. Etienne. Comme le Président l'a mentionné plus tôt, les membres du Conseil municipal devraient être respectueux. Quatre partis, aux idées opposées, sont représentés au Conseil municipal. Le PLR pourrait aussi réagir aux longs discours qu'ont faits les Verts et les socialistes. Mais, lors du vote du budget, chacun s'exprime et assume ses propos. Il n'est pas nécessaire de faire un commentaire de texte, comme M. Etienne le fait chaque année – ce qui agace chaque année M. Gerster, qui, ce soir, se permet de le dire.

M. Morex abonde dans le sens de son préopinant. Il prie le Président de transmettre à M. Etienne que les propos qu'il a prononcés lors de la lecture de la déclaration du PLR ne sont pas les siens, mais bien les propos concertés entre les dix élus du PLR. Par ailleurs, il précise que, quand il faisait allusion au PAV, il évoquait les blocages des constructions au PAV des Vernets. Enfin, il souligne que la commune n'a pas reçu la typologie des futures constructions dans le PAV carougeois, à savoir les proportions de LUP, de loyers libres et d'éventuelles PPE.

M. Calame remarque que la séance vient d'être suspendue pour que les groupes puissent lire les dernières productions du PLR et du PDC. A la reprise de la séance, le PLR a annoncé qu'il retirait ses amendements. Par conséquent, M. Calame demande une nouvelle suspension de séance.

Le Président suspend la séance dix minutes.

M. Barbuzzi annonce que le PDC reitre l'amendement relatif aux APM.

Le Président donne lecture des quatre amendements qui n'ont pas été retirés :

1. Suppression des annuités : - CHF 254'605.-
2. Secteur solidarité (aide sociale) : + CHF 254'605.-. D'après le Président, ces deux premiers amendements forment un paquet.
3. Service financier : traitement de base – poste de délégué.e au commerce et aux entreprises à 80% : - CHF 55'290.-.
4. Ecole des Promenades : traitement de base – poste d'aide-concierge (grandes écoles) à 50%, dès le 1.1 : - CHF 39'147.-.

Amendement PDC : Service financier – annuités : - CHF 254'605.-

Amendement PDC : Secteur solidarité (aide sociale) : + CHF 254'605.-

M. Barbuzzi apporte des précisions sur l'amendement relatif aux annuités, pour ceux qui n'auraient pas compris la déclaration du PDC-Vert'libéraux. Depuis le mois de mars, une grande partie de la population qui travaille dans le secteur privé a perdu 20% de son salaire. Le personnel de l'administration carougeoise, lui, a eu la chance de percevoir 100% de son salaire pendant cette période. L'on ne peut donc pas considérer qu'il a été préterité. Le groupe PDC-Vert'libéraux ne demande pas une baisse des salaires de l'administration carougeoise, mais simplement que ces salaires n'augmentent pas, et ce pour donner au social le montant correspondant. Aujourd'hui, à Carouge, des personnes sont obligées de demander de l'aide au service social pour payer leurs primes d'assurance maladie, pour s'acheter à manger, pour payer leur loyer. C'est une réalité, qui va perdurer puisque la crise du COVID n'est pas encore terminée. Cette proposition va dans le sens du social et le groupe PDC-Vert'libéraux ne comprendrait pas que la gauche ne la soutienne pas. Il ne s'agit pas d'un effort incommensurable demandé à l'administration, ce d'autant moins que la commune a elle-même fait un effort en mettant CHF 15 millions dans la caisse de pensions de la ville de Carouge – comme mentionné dans la déclaration, l'administration bénéficie d'une caisse de pensions dont les prestations sont extraordinaires mais qui demande à être un peu aidée. M. Barbuzzi considère donc que les employés communaux ne sont pas à plaindre. Il souligne que l'effort doit être collectif. L'année passée, la commune a augmenté les impôts pour tous les Carougeois, mais tous les employés communaux ne sont pas carougeois. Pour toutes ces raisons, le groupe PDC-Vert'libéraux estime que l'administration communale peut consentir cet effort. Et, comme annoncé plus tôt, si le Conseil municipal refuse de ne pas augmenter les salaires du personnel, le groupe PDC-Vert'libéraux proposera une baisse du centime, dans une configuration de budget anticyclique.

Mme Molinari rappelle à celles et ceux qui auraient oublié les discussions intenses qui ont eu lieu ces dernières années sur les catégories (et non pas les typologies) de logements au PAV, que ces dernières sont régies par une loi PAV, qui a été amendée en particulier par la loi PAV 12052 suite à des discussions entre plusieurs intervenants du canton (partis politiques, représentants des milieux immobiliers, représentants des locataires). Aujourd'hui, la loi PAV prévoit 62% de logements d'utilité publique, 24% de logements de la catégorie HBM et, enfin, 12% de logements en PPE, qui seront donc des logements proposés à la vente. Par ailleurs, le ratio qui a été négocié et qui est confirmé par la loi PAV prévoit un logement pour deux emplois. Ces règles s'appliquent sur tout le territoire du PAV, y compris bien entendu le territoire carougeois. Enfin, des infrastructures devront être intégrées dans ces programmes. A terme, il est effectivement prévu une augmentation des revenus pour la commune, après une phase transitoire de baisse de revenus qui s'explique par de la simple mathématique financière. Mme Molinari souhaite également rappeler, comme elle l'avait évoqué lors de la présentation du budget, que ce dernier est certes déficitaire, mais qu'il l'est en raison de l'impact de la réforme RFFA qui a été estimé par le canton et non pas par des farfelues carougeoises, comme elle a cru l'entendre. Il s'agit d'estimations précises, de l'ordre de CHF 6 à 7 millions. Si ces mêmes estimations devaient être refaites aujourd'hui, sur la base des données à jour, c'est-à-dire avec une référence à 2018 – entre 2016, moment des premières estimations, et aujourd'hui, les

entreprises ont évidemment changé –, l'impact serait même beaucoup plus élevé, de l'ordre de CHF 10 à 12 millions. Mme Molinari souligne pour terminer que le déficit budgétaire est contenu et que le budget proposé permet de mener une politique sociale et une politique de maintien de services de qualité à la population. Elle pense que la commune peut être fière de cette approche.

L'amendement du groupe PDC rappelle à M. Baertschi une autre proposition faite en commission par un conseiller municipal qui estimait qu'il fallait supprimer les deux postes d'APM, pour basculer les montants correspondants sur le social. Mme Hiltbold avait alors expliqué que ce n'était pas ainsi que l'on faisait des budgets : ce n'est pas parce que deux postes d'APM seraient, par hypothèse, supprimés que des postes du social pourraient être financés. C'est une proposition du même genre que le PDC soumet aujourd'hui au Conseil municipal, avec un arrière-fond un peu populiste et anti-fonctionnaire. Mentionner pour la première fois deux jours avant le vote du budget une proposition consistant à supprimer les annuités et à basculer sur l'aide sociale le montant correspondant d'environ CHF 250'000.-, tout en demandant, dans l'hypothèse où le Conseil municipal devait refuser cette proposition, une baisse du centime, ce qui représenterait un montant de CHF 1'657'000.-, c'est de l'amateurisme. Une proposition pareille se discute avec le Conseil administratif, qui est en charge du personnel. Il arrive que les annuités soient supprimées au niveau cantonal, mais dans le cadre de négociations globales. Les partis gouvernementaux ont accepté un gel des annuités en 2021, mais des discussions ont eu lieu au préalable notamment pour savoir si cette mesure ne toucherait que les hauts revenus, ou également les bas revenus, parce qu'elle a des incidences non négligeables. Selon M. Baertschi, la proposition du groupe PDC, qui, encore une fois, a été évoquée pour la première fois il y a deux jours, est démagogique. Ce n'est pas sérieux. M. Baertschi invite le Conseil municipal à la refuser, et à refuser également la baisse du centime additionnel.

M. Fraomene signale que, lors de la dernière suspension de séance, le groupe PLR a discuté du fait que le Conseil municipal devait malgré tout envoyer un signal à la population en cette année difficile. Dès lors, il déposera un amendement demandant la suppression du voyage du Conseil municipal.

M. Morex avoue qu'il ne comprend pas comment le Président mène ces débats : le Conseil municipal entame la discussion sur un amendement du PDC proposant la suppression des annuités, puis le Président passe la parole à Mme Molinari qui intervient sur un tout autre sujet et il la passe ensuite à M. Fraomene sur un autre sujet encore, alors que la discussion sur les annuités n'est pas terminée.

Le Président s'en excuse. Il ne pouvait pas savoir que M. Fraomene avait demandé la parole sur un autre sujet. Il invite les membres du Conseil municipal à intervenir maintenant uniquement sur l'amendement du PDC relative à la suppression des annuités.

Mme Leuzinger indique que le parti socialiste refuse cet amendement. En effet, l'important engagement du personnel durant cette crise doit être reconnu. De plus, l'accord portant sur la caisse de pensions péjore déjà la situation des collaboratrices et collaborateurs à l'âge de la retraite. Dans ce contexte, il ne semble pas adéquat de bloquer les mécanismes salariaux et donc les annuités.

Le Président demande ensuite si le PDC veut un vote groupé sur les deux premiers amendements. Il semble en effet que le deuxième amendement, qui porte sur le secteur solidarité et l'aide sociale individuelle, est lié au premier.

M. Barbuzzi répond par l'affirmative. Puis il rappelle que le parti socialiste a déposé au Conseil municipal de septembre une résolution dont la première invite demande au Conseil administratif de « présenter un budget 2021 anticyclique, en y intégrant des mesures additionnelles de lutte

contre la précarité, de soutien aux petites et moyennes entreprises, d'amélioration du pouvoir d'achat ». Qu'on lui dise comment le parti socialiste compte faire, puisqu'augmenter le salaire des fonctionnaires revient à ne pas pouvoir aider davantage les commerçants et la population carougeoise. C'est dans ce sens que M. Barbuzzi invite l'Alternative à changer d'avis : ce sont environ 300 fonctionnaires carougeois qui seront privilégiés, mais le reste de la population sera laissé pour compte. Si c'est ce que choisit l'Alternative, elle devra l'assumer, mais M. Barbuzzi s'étonne du côté social que présente la gauche ce soir.

M. Meyer signale que la commission des Finances a discuté de la question du service des affaires sociales. Mme Hiltpold a alors assuré que le budget actuel pour la population précaire est considéré comme suffisant et que, si un surplus était finalement nécessaire parce que les besoins s'avéraient plus importants, il y aurait une flexibilité. Le transfert proposé par le groupe PDC d'un montant global qui n'est pas du tout celui qui est prévu par l'administration elle-même pour faire face à ces besoins paraît arbitraire, sans aucun rapport avec le besoin des populations précaires. M. Meyer ajoute qu'un budget anticyclique concerne le pouvoir d'achat de tous les citoyens, y compris celui du personnel communal. Dans une phase où l'on essaie de promouvoir la consommation, ce n'est pas le moment de supprimer les annuités des fonctionnaires. Ce serait une décision entièrement anti-économique.

Mme Hiltpold précise, puisque l'on a fait état de ses propos en commission, que le budget du service des affaires sociales a été établi sur la base de prévisions au plus juste, en fonction de ce qui semblait être nécessaire. Ce qu'elle peut dire, c'est que le service des affaires sociales n'aura jamais trop d'argent et qu'il y aura toujours des associations auxquelles donner des subventions si le budget est augmenté. Quand le budget a été établi, ce sont CHF 60'000.- de plus qui ont été prévus, mais cela aurait aussi pu être CHF 100'000.- de plus. Comme dans tous les services, il a fallu tenir compte des contraintes budgétaires, mais le service des affaires sociales aurait de quoi faire avec un budget plus important.

D'après M. Etienne, le PDC a habitué le parti socialiste à ce type de manœuvres, c'est-à-dire à lui tendre un piège psychologique, en disant qu'il présente un amendement favorable au social et que la gauche va refuser cet amendement – et, dès demain, un blog très fourni sera publié sur ce sujet, blog qui, en outre, sera envoyé aux conseillers municipaux en privé (alors que M. Etienne ne s'est jamais inscrit à une quelconque newsletter du PDC...). Le parti socialiste ne tombera pas dans ce piège. A Carouge comme ailleurs, il a montré son engagement pour le social. Il se soucie également du personnel communal. M. Etienne a assisté à toutes les commissions réunies, il a écouté les trois conseillères administratives, il a entendu les besoins du personnel communal, qui va déjà fournir des efforts dans le cadre de la réforme de la caisse de pensions. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste ne tombera pas dans ce piège moral que lui tend le PDC.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à un vote groupé des deux amendements, soit - CHF 254'605.- pour les annuités et + CHF 254'605.- pour le secteur solidarité.

Les deux amendements sont refusés par 18 non, 12 oui et 0 abstention.

Amendement PDC : Ecole des Promenades – traitement de base – poste d'aide-concierge (grandes écoles) à 50% : - CHF 39'147.-

Par inadvertance, le Président ouvre la discussion sur le quatrième amendement, avant le troisième qui concerne le poste de délégué.e au commerce et aux entreprises. Il termine néanmoins ce point avant d'ouvrir la discussion sur le troisième amendement.

M. Calame rappelle que la question des concierges avait été discutée en commission. Il semble qu'un certain nombre de postes concernent également de nouveaux bâtiments ou des

bâtiments qui vont de nouveau entrer en activité. M. Calame s'étonne de la proposition de ne plus donner de moyens pour la conciergerie de bâtiments qui en avaient précédemment.

Mme Lammar précise que la question des pourcentages d'augmentation de postes de concierges en relation avec la salle des fêtes et l'ouverture de nouveaux bâtiments ne concerne pas ce poste-ci, lequel résulte d'une étude qui a montré que, dans plusieurs grandes écoles, et en particulier à l'école des Promenades, les concierges étaient en sous-effectif important. Ce manque d'effectif a été révélé de manière particulièrement accrue avec la crise du COVID. Dès lors, il a été proposé, dans le cadre du budget 2021, un poste à 50% pour renforcer l'effectif des concierges à l'école des Promenades.

Mme Cambier signale que le parti socialiste ne soutiendra pas cet amendement, au vu du besoin réel de personnel supplémentaire à l'école des Promenades, comme vient de l'évoquer Mme Lammar et également en raison des mesures sanitaires.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix l'amendement.

L'amendement est refusé par 24 non, 4 oui et 2 abstentions.

Amendement PDC : Service financier – traitement de base – poste de délégué.e au commerce et aux entreprises à 80% : - CHF 55'290.-

M. Barbuzzi explique que l'objectif de cet amendement n'est pas de refuser le poste de délégué à la promotion économique, mais d'en transmettre le cahier des charges au futur secrétaire général adjoint. Pour rappel, aujourd'hui, la commune n'a pas de secrétaire général adjoint. Le PDC considère que ce serait un non-sens que le secrétaire général adjoint ait le même cahier des charges que le secrétaire général. Par conséquent, le secrétaire général adjoint pourrait reprendre une partie des activités du secrétaire général ; la promotion économique constituerait l'autre partie de ses activités. Le poste de délégué à la promotion économique proposé dans le budget étant un poste à 80%, il serait imaginable que la personne consacre un 60% à la promotion économique et un 40% à ses activités d'adjoint au secrétaire général. Enfin, sachant que le poste de secrétaire général adjoint est un poste à très haut salaire (il se situe en effet dans une classe très élevée de l'échelle des traitements de la commune), le PDC estime que la personne qui sera engagée doit avoir des compétences assez importantes pour cumuler les deux cahiers des charges.

Pour avoir travaillé pendant un certain nombre d'années dans des états-majors de départements cantonaux (aujourd'hui le département du territoire), M. Baertschi relève que la fonction de secrétaire général ou de secrétaire général adjoint est un profil plutôt juridique. La personne doit avoir une connaissance juridique assez affinée, sachant qu'aujourd'hui, tout devient juridique. Ce profil est souvent complété par des compétences managériales. M. Baertschi voit difficilement qu'une personne en charge de la promotion économique, qui viendrait plutôt du secteur privé, ait ces compétences. Par conséquent, il ne votera pas cette proposition qui lui semble marier la carpe et le lapin.

M. Etienne souligne que, depuis quelques années, lors de l'établissement des budgets, l'administration et le Conseil administratif alertent le Conseil municipal sur les besoins au niveau du secrétariat général. Quant au poste de délégué à la promotion économique, il est réclamé depuis un certain temps déjà, notamment pour s'occuper de l'accueil touristique, pour faire connaître Carouge au-delà des frontières communales et pour faire venir des entreprises sur le territoire carougeois. La ville de Lancy a créé un tel poste et il semble normal qu'une commune suburbaine comme Carouge puisse en avoir un. Concernant ensuite la proposition d'un méli-mélo dans le cahier des charges, M. Etienne ne pense pas que cette solution puisse déboucher sur une situation sereine. En outre, il rappelle que, ces dernières années, c'est M. Di Stefano qui s'est occupé de cette charge, en plus de son travail au service financier. Ce soir, tous les

groupes ont remercié les services pour l'élaboration du budget. Dans ce contexte, il ne faut pas oublier les besoins des services qui ont été rappelés lors de la Toutes commissions réunies consacrée à la présentation des dicastères, ni les efforts fournis par les services pour trouver des économies depuis maintenant plusieurs années, efforts qui ont encore été mentionnés lors de l'examen de la proposition de budget 2021. Aujourd'hui, les services sont arrivés au bout de ce qu'il était possible de faire en matière de recherches d'économies. En conclusion, le groupe socialiste invite instamment le Conseil municipal à ne pas associer ces deux postes et à donner à l'administration les moyens de travailler.

Si M. Von Burg a bien compris les explications données en commission, le secrétaire général adjoint sera appelé à prendre la place du secrétaire général quand ce dernier partira à la retraite. Sachant que ce poste demande des qualités très spécifiques, il semble indispensable d'engager un secrétaire général adjoint dans cette perspective-là. De plus, de par le profil du poste, les responsables de la promotion économique restent en principe deux ou trois ans, avant de prendre un poste ailleurs. M. Von Burg relève donc ici deux intérêts complètement divergents.

M. Calame rappelle que le poste de délégué à la promotion économique et au commerce a été débattu à de nombreuses reprises lors de la dernière législature, avec moult arguments du PDC en faveur de ce poste. Il était notamment mentionné que sa mission serait lourde et était importante pour la commune. Le Conseil municipal a attendu pendant trois ans la création de ce poste. Et, alors qu'aujourd'hui la commune en aurait d'autant plus besoin, au vu de la reprise économique qui devra se réaliser, il est de nouveau question de repousser la création de ce poste à une date ultérieure, avec une pirouette originale qui serait de mélanger le cahier des charges avec celui de secrétaire général adjoint. M. Calame note en outre qu'il a souvent été reproché le fait que le cahier des charges ne serait pas clair. Avec la proposition du PDC, la situation deviendrait vraiment très compliquée. Pour une question de cohérence avec le discours tenu sur l'aide aux entreprises, d'une part, et avec les intérêts de la commune, d'autre part, il serait profondément étonnant de ne pas créer un poste en soi pour le délégué au commerce, poste qui est clairement différent de celui de secrétaire général adjoint.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix l'amendement.

L'amendement est refusé par 18 non, 4 oui et 8 abstentions.

Amendement PLR : voyage du Conseil municipal : - CHF 43'000.-

Comme mentionné plus tôt, M. Fraomene explique qu'après réflexion, le groupe PLR propose à contrecœur de supprimer le voyage du Conseil municipal. Le groupe PLR considère que les conseillers municipaux se doivent de faire un effort, sachant que ce sont les Carougeois qui leur ont permis d'accéder à leur fonction. En tant qu'élus, ils se doivent de montrer l'exemple en cette situation de crise.

D'après M. Von Burg, la question pourra se poser éventuellement ce printemps, dans l'hypothèse où la situation empirerait davantage que prévu et que le déficit budgétaire s'annoncerait plus important. Prendre cette mesure aujourd'hui relève de la pure démagogie. Cela n'a pas de sens dans la discussion d'un budget. En effet, quand un budget est adopté, la commune s'engage à certaines dépenses qui y figurent, comme par exemple la création de nouveaux postes. Mais pour d'autres dépenses, il s'agit uniquement de prévisions. Ces dépenses-là, dont fait partie le voyage du Conseil municipal, peuvent être rectifiées en cours d'année, le cas échéant.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix l'amendement.

L'amendement est refusé par 12 non, 10 oui et 8 abstentions.

Amendement PDC : Baisse du centime additionnel d'un point

Comme annoncé précédemment, M. Barbuzzi indique que le groupe PDC propose de diminuer d'un point le centime additionnel. Cette proposition est la meilleure mesure anticyclique possible. On lui rétorquera que le PDC prend en otage la gauche, mais ce n'est pas du tout le cas. En commission, certains élus de gauche ont défendu la théorie (que M. Barbuzzi soutient également) selon laquelle, quand l'économie va mal, la commune peut baisser les impôts et, quand l'économie est florissante et que les comptes sont au vert, elle pourrait les augmenter. Aujourd'hui, le Conseil administratif fait l'inverse puisqu'il entend augmenter les impôts, pour compenser des charges qui augmentent constamment.

M. Baertschi remarque que le déficit budgétaire annoncé est d'environ CHF 4 millions, soit 3,5% du budget. Avec la proposition du PDC, le déficit serait de CHF 5'650'000.-, soit environ 5% du budget. M. Baertschi ne pourrait pas défendre une telle situation.

M. Von Burg souligne que, par définition, une politique anticyclique qui se sert de l'instrument de la baisse ou de l'augmentation des impôts ne peut être qu'une politique concertée à long terme. Comme il l'avait dit en commission, la commune aurait pu baisser le centime additionnel dans le budget 2021 si elle l'avait élevé de trois ou quatre centimes il y a quelques années, quand la situation était bonne. Cette politique anticyclique ne peut pas se faire tout d'un coup, pendant une année seulement. Il faut soit réussir à se mettre d'accord pour le faire à long terme et sérieusement, soit ne pas le faire du tout. M. Von Burg trouve cette proposition sympathique mais – et qu'on l'excuse du terme – un peu amateur.

M. Barbuzzi trouve étonnant que certains s'offusquent pour environ CHF 1'700'000.- de déficit supplémentaire, alors qu'ils étaient d'accord d'augmenter la dette par habitant de CHF 4'000.- à CHF 5'000.- (dette qui, du reste, augmente depuis cinq ans). Il pense qu'ils pourraient facilement s'accommoder d'une dette un peu plus importante, raison pour laquelle il s'étonne de ces propos.

Mme Molinari tient à rappeler que le niveau de la dette n'est pas directement lié au fonctionnement, mais dépend des investissements qui sont votés par le Conseil municipal suite aux délibérations qui lui sont proposées. La dette varie en fonction des investissements parce que la commune doit emprunter pour pouvoir mettre en œuvre les projets que le Conseil municipal a ou va voter.

M. Etienne remercie M. Von Burg d'avoir clarifié sa position, qui lui a été rapportée de façon amputée lors des discussions interpartis. Encore une fois, le PDC leur tendait un piège et ce piège a été déjoué.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix l'amendement.

L'amendement est refusé par 25 non, 5 oui et 0 abstention.

Ce soir, M. Barbuzzi a entendu de beaux discours de part et d'autre. Il apprécie l'angélisme de certains, qui souhaiteraient se rapprocher du PDC, du PLR et des Vert'libéraux et voir l'Entente changer d'attitude. Or, les amendements proposés ce soir visaient justement à faire un petit pas vers l'Alternative et à trouver des positions qui puissent être communes. Cette discussion n'a pas eu lieu, ce qui est fort dommage. Si l'on ne veut jamais tendre la main, l'on n'arrivera jamais à se saluer. M. Barbuzzi espère que ce climat évoluera dans le bon sens, pour l'avenir.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

Le Conseil municipal par 17 oui, 13 non et 0 abstention(s)

DECIDE

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant CHF 113'375'758. — aux charges et de CHF 108'547'334. —, aux revenus, l'excédent de charges total présumé s'élevant à CHF 4'828'424.—. Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante : perte opérationnelle de CHF 4'828'424. — et résultat extraordinaire de CHF 0.—.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2021 à 40 centimes.
3. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2021 jusqu'à concurrence de CHF 43'039'877.— pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
4. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2021 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
5. D'approuver les traitements de CHF 348'080. — (compte 012.300) et les indemnités de frais de déplacements et représentation ainsi que l'indemnité au titre de participation aux frais de téléphonie de CHF 10'740. — (compte 012.317) alloués aux membres du Conseil administratif ainsi que les jetons de présence des membres du Conseil municipal de CHF 100'000. — (compte 011.300).

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 014-2020 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2021

Pour la prise en considération et le renvoi en commission, voir point 4 ci-dessus.

La commission des Finances a préavisé favorablement la délibération par 7 oui, 0 non et 6 abstentions.

Mme Molinari relève que la taxe minimale avait été fixée à CHF 30.-. Comme annoncé précédemment, le Conseil administratif propose au Conseil municipal que le montant minimum de la taxe professionnelle pour l'année 2021 soit à CHF 0.-, comme en 2020, de manière à aller à l'encontre des difficultés que connaît une partie importante de la population. Le coût pour la commune serait de CHF 45'000.-. Cette mesure permettrait de toucher un nombre important d'entreprises. Le Conseil administratif considère que, dans une situation comme celle-ci, il est à la fois symbolique et important de marquer la volonté de la commune d'aider, même de manière aussi modeste, les entreprises qui sont sur son territoire.

Le Président précise que le Conseil administratif propose un amendement, soit : « de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à CHF 0.-. » au lieu de CHF 30.-.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix l'amendement.

L'amendement est accepté par 28 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le Président met aux voix la délibération ainsi amendée.

Le Conseil municipal par 29 oui, 0 non et 0 abstention

DECIDE

- a) de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à CHF 0.—.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 015-2020 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE DU CREDIT DESTINE AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE DE CHF 1'238'100.— AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GENEVOISES

Pour la prise en considération et le renvoi en commission, voir point 4 ci-dessus.

La commission des Finances a préavisé favorablement la délibération par 7 oui, 0 non et 6 abstentions.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

Le Conseil municipal, par 24 oui, 1 non et 5 abstentions

DECIDE

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'238'100. — pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2022.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 016-2020 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ACQUISITION DE MATERIEL ET EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN

Pour la prise en considération et le renvoi en commission, voir point 4 ci-dessus.

La commission des Finances a préavisé favorablement la délibération par 7 oui, 0 non et 6 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Molinari signale, comme annoncé en commission, que le Conseil administratif propose au Conseil municipal deux amendements, qui sont en réalité des corrections. Il est proposé de supprimer de la « grande délib' » la ligne relative à la route de Saint-Joseph, pour un montant de CHF 70'000.-, de même que le montant de CHF 190'000.- relatif à cette même route. Ce projet fera l'objet d'une délibération séparée. Dès lors, le total de la délibération diminuerait de CHF 260'000.- et le montant final serait de CHF 1'933'000.-.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de grouper ces deux amendements en un seul, soit la suppression de la ligne « Route de St-Joseph, zone piétonne, étude et mise en conformité des réseaux souterrains de canalisations pour la piétonisation : CHF 70'000.- » et la suppression de la ligne « Route de St-Joseph, zone piétonne, étude et travaux de mise en conformité des réseaux électriques communaux, des marquages et signalétique supplémentaires pour la piétonisation : CHF 190'000.- ».

L'amendement groupé est accepté par 28 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le Président met aux voix la délibération ainsi amendée.

Le Conseil municipal, par 27 oui, 1 non et 2 abstentions

D E C I D E

1. D'approuver l'acquisition de matériel et installations d'exploitation, ainsi que des travaux d'aménagement et d'entretien des installations techniques et des immeubles communaux.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'933'000.- soit de CHF 1'383'000.- destinés à l'acquisition de matériel, équipements d'exploitation et d'installations techniques et de CHF 550'000.- destinés aux travaux extraordinaires d'entretien.
3. De comptabiliser la dépense de CHF 1'933'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue, au moyen d'annuités figurant au budget de fonctionnement, dès 2022, selon les listes annexées à la présente délibération, dont elles font partie intégrante.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 017-2020 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT CADRE DE CHF 950'000. — EN VUE DE L'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2025

Pour la prise en considération et le renvoi en commission, voir point 4 ci-dessus.

La commission des Finances a préavisé favorablement la délibération par 7 oui, 0 non et 6 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

Au nom du groupe PLR, M. L. Antonioli propose que cette délibération soit renvoyée au Conseil administratif et présentée au Conseil municipal l'année prochaine, afin que l'investissement pour les œuvres d'art se fasse sur la période de 2022 à 2025, pour éviter d'alourdir le budget de l'année prochaine par l'acquisition de nouvelles œuvres.

Le Président en conclut que le PLR propose un amendement afin de surseoir à cet investissement en 2021. La délibération ne porterait donc que sur quatre années, soit 2022 à 2025.

Mme Lammar attire l'attention du Conseil municipal sur le fait que le dernier crédit cadre prend fin au 31 décembre 2020. La proposition du groupe PLR signifierait que, durant l'année 2021, la ville de Carouge ne pourrait rien dépenser dans ce domaine, y compris pour les illuminations de Noël de l'année prochaine.

M. Morex ne voit pas le rapport entre les décorations de Noël et la délibération soumise ce soir au Conseil municipal. Il souhaite des précisions de la part de Mme Lammar.

Mme Lammar précise qu'une partie du crédit des illuminations, soit les interventions artistiques, avait été prise sur le crédit cadre. Par conséquent, afin de poursuivre ces interventions artistiques, il faut solliciter le crédit cadre.

Dans ce cas, M. Morex demande s'il serait envisageable de voter la somme nécessaire pour les décorations de Noël et repousser le reste à 2022.

M. Calame interprète la proposition du PLR comme une attaque contre l'ancien fonds de décoration, qui comportait une somme qu'il a fallu, pour des raisons techniques, modifier en délibération et qui était à disposition pour l'achat d'œuvres d'art. Il souligne en outre que la présente délibération permet le maintien indirect de l'aide au domaine culturel. En la suspendant une année, ce sont des œuvres qui ne seront pas commandées, qui ne seront pas payées, qui ne seront pas non plus présentées à la population jusqu'à l'année suivante. M. Calame associe cette proposition au choix de couper le courant, ou d'éteindre la lumière. Ce n'est pas le signe qu'il faut donner en ce moment.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix l'amendement proposé par le groupe PLR.

L'amendement est refusé par 17 non, 11 oui et 2 abstentions.

Le Président met aux voix la délibération.

Le Conseil municipal par 16 oui, 9 non et 5 abstention(s)

D E C I D E

1. D'autoriser le Conseil administratif à ouvrir un crédit d'engagement cadre de CHF 950'000. — destiné à l'acquisition d'œuvres d'art pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025 ;

2. Que chaque investissement lié au crédit d'engagement mentionné sous l'alinéa 1. sera comptabilisé dans le compte des investissements, puis porté à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, dans les natures définies selon le plan comptable MCH2 ;
3. Que chaque investissement sera amorti, dès l'année de sa première utilisation, selon les durées définies à l'art. 40 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, en fonction de sa nature.

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 020-2020 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF EN VUE DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT SUR LE FINANCEMENT DE LA CAISSE DE PENSIONS DU PERSONNEL DE LA VILLE DE CAROUGE ET DE L'ADOPTION DU REGLEMENT RELATIF AU VERSEMENT EXTRAORDINAIRE DE L'EMPLOYEUR

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 29 octobre 2020 et renvoyé en commission Toutes commissions réunies (TCR).

Celle-ci s'est réunie le 10 novembre 2020 et le rapport a été établi par M. Mützenberg.

Le Président précise que la TCR a préavisé cette délibération et la délibération administrative 021-2020 relative à la modification du statut du personnel. Il demande à M. Mützenberg s'il a quelque chose à ajouter à son rapport pour les deux délibérations.

M. Mützenberg répond par la négative.

La TCR a préavisé favorablement la délibération 020-2020 par 16 oui, 1 non et 7 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. J.-M. Antonioli s'abstiendra de voter cette délibération et la suivante, pour une question de conflit d'intérêts.

M. Mützenberg indique que le groupe socialiste soutient les deux délibérations. Cette réforme, qui a été approuvée par 95% du personnel, demande des efforts somme toute raisonnables au personnel, étant entendu que la commune a aussi consenti à investir une partie importante du financement nécessaire pour assainir la caisse de pensions. Le groupe socialiste remercie le Conseil administratif, en particulier Mme Hiltpold, ainsi que les représentants du personnel pour leur engagement tout au long de ce processus qui a pris plusieurs années pour aboutir à cette réforme, laquelle permet de voir l'avenir plus sereinement.

Mme Cambier s'abstiendra de voter les deux délibérations, pour la même raison que M. J.-M. Antonioli.

M. Barbuzzi revient sur le nouveau règlement de la caisse de pensions qui ne fait que ralentir un peu la chute, puisque la caisse de pensions ne sera pas viable à long terme. Il faut en être conscient. Les réformes structurelles qui étaient nécessaires n'ont pas été réalisées. Evidemment, quand on veut ménager la chèvre et le chou, le résultat n'est pas très bon et c'est ce qui se passe aujourd'hui. La situation va un peu s'améliorer, mais c'était l'occasion de changer le système de primauté, de revoir les chiffres de manière un peu différente, de rééquilibrer un peu. Par rapport au privé, les employés de la ville de Carouge sont extrêmement bien lotis. Le niveau des prestations qui leur seront servies à leur retraite va certes un peu baisser, mais cette perte est insignifiante par rapport à ce que touchent les personnes dans le

privé. M. Barbuzzi regrette qu'une véritable réforme structurelle n'ait pas eu lieu. Enfin, il espère bien que 95% des employés ont accepté la réforme : ils ne pouvaient que l'accepter puisqu'ils restent choyés. Encore une fois, cette réforme permet effectivement d'améliorer la situation de la caisse de pensions mais ce n'est pas la réforme que le PDC attendait, raison pour laquelle il s'abstiendra.

Mme Bertholon signale que le groupe des Vert.e.s soutient cette délibération, sensiblement pour les mêmes raisons que celles évoquées par M. Mützenberg. Le groupe des Vert.e.s salue les négociations, qui ont été longues mais constructives et qui ont abouti à un résultat accepté par toutes les parties, et en particulier largement par le personnel.

M. Baertschi relève que ce n'est pas le lieu de refaire le débat sur les primautés de cotisations ou de prestations. Il rappelle que, sur le plan cantonal, la CPEG bénéficie aussi de la primauté de prestations. Il est délicat de remettre en cause maintenant des accords issus de négociations qui se sont déroulées sur une très longue période et qui ont été menées par les conseillères administratives. Chaque groupe a le droit d'avoir ses propres opinions, que M. Baertschi respecte. Mais, encore une fois, il est délicat aujourd'hui, au moment du vote de la délibération, de revenir sur cette réforme qui a fait l'objet d'un large consensus.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

Le Conseil municipal, par 18 oui, 1 non et 9 abstention(s)

D E C I D E

1. D'adopter les modifications apportées au règlement sur le financement de la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Carouge du 19 septembre 2016 telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. D'adopter le règlement relatif au versement extraordinaire de l'Employeur.
3. De fixer l'entrée en vigueur au 1^{er} avril 2021.

10. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 021-2020 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA MODIFICATION DU STATUT DU PERSONNEL DE LA VILLE DE CAROUGE

Pour la prise en considération et le renvoi en commission, voir point 9 ci-dessus.

La TCR a préavisé favorablement la délibération par 15 oui, 2 non et 8 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

Comme mentionné en commission, Mme Hiltpold indique que le Conseil administratif propose un amendement à l'art. 113 al. 1 du statut du personnel qui consiste à offrir la possibilité aux collaboratrices et collaborateurs de continuer à travailler au-delà de l'âge statutaire de la retraite, mais au maximum pendant une année. Il s'agit d'amender la disposition qui a été fournie aux conseillers municipaux avec la délibération et qui prévoyait que, si la personne n'avait pas atteint le taux de rente maximal, elle pouvait continuer à travailler jusqu'à l'âge légal de la retraite. Dès lors que la retraite est fixée statutairement à 64 ans, dans les faits seuls les hommes auraient pu continuer de travailler puisque l'âge légal de la retraite est fixé, pour eux, à 65 ans. Le Conseil administratif a été interpellé par les syndicats et a accédé à leur demande en prévoyant la

possibilité pour toutes celles et ceux qui le souhaitent de prolonger d'une année au maximum leur collaboration avec la commune pour autant que le taux de rente maximal ne soit pas atteint. Le nouvel art. 113 al. 1 serait le suivant : « Les rapports de travail cessent de plein droit à soixante-quatre ans. Un an avant cette échéance, si le fonctionnaire n'atteindra par le taux de rente LPP maximal défini par le plan de prévoyance à l'âge de la retraite statutaire, il a le droit de prolonger son activité jusqu'à la limite de l'atteinte de ce taux, mais au maximum pendant une année au-delà de l'âge statutaire de la retraite ».

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix l'amendement proposé par le Conseil administratif à l'art. 113 al. 1.

L'amendement est accepté par 25 oui, 0 non et 3 abstentions.

Le Président met aux voix la délibération ainsi amendée.

La délibération ainsi amendée est acceptée par 21 oui, 0 non et 7 abstentions.

11. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 022-2020 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDES ET DE REALISATION DE CHF 507'000.00 TTC, DESTINE A LA MISE EN SEPARATIF DU COLLECTEUR D'EAUX MELANGEES DE LA PLACE DU TEMPLE ENTRE LES CHAMBRES 165 ET 166

Mme Molinari introduit le sujet. Cette délibération porte sur la mise en séparatif du collecteur d'eaux mélangées sur la place du Temple entre la chambre 165 et la chambre 166 (soit, pour parler plus directement, sur sa gauche quand on regarde le temple). Le montant de la délibération est de CHF 507'000.-, dont CHF 19'509.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal. Le séparatif actuel est vétuste et présente des défauts importants d'étanchéité qui ont aussi comme conséquence le dégagement d'odeurs parfois nauséabondes au sein des habitations à proximité. Cette intervention est également un préalable à la construction du collecteur des eaux pluviales, comme préconisé par le plan général d'évacuation des eaux. A noter que la chambre de raccordement se situe sous les rails du tram, ce qui rend l'intervention plus complexe et donc un peu plus chère. Mme Molinari précise encore qu'il a été vérifié que le positionnement des travaux au milieu de la chaussée n'aura pas d'impact sur le système racinaire des platanes – cette question avait été soulevée lors de la discussion au sein du bureau. Elle remercie le Conseil municipal de faire bon accueil à cette délibération.

M. Etienne indique que le parti socialiste soutiendra la délibération. En ce qui concerne les arbres, il remercie Mme la Conseillère administrative pour son écoute attentive. Il allait en effet relever la nécessité de faire attention au système racinaire des arbres lors des travaux.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

Le Conseil municipal par 29 oui, 0 non, 0 abstention(s)

DECIDE

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'études et de réalisation de CHF 507'000.00.— TTC (dont CHF 19'509.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal), destiné à la mise en séparatif du collecteur d'eaux mélangées de la place du temple entre les chambres 165 et 166.
2. De comptabiliser la dépense de CHF 507'000.— dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette de CHF 507'000.— au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022 sous la rubrique 72.33.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

12. MOTIONS

Il n'y en a pas.

13. POSTULATS

Il n'y en a pas.

14. RESOLUTIONS

14.1 Résolution municipale 002-2020 P : Prévenir les expulsions de locataires et sous locataires.

Au vu de la longueur du texte, le Président prie le secrétaire de ne donner lecture que des invites.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Considérant

- *les conséquences de la crise sanitaire impactant les revenus de nombre de personne et de ce fait, la difficulté à payer ses factures mensuelles telles que le loyer;*
- *qu'un ménage sur cinq à Genève ne parvient pas à mettre de l'argent de côté pour faire face à des dépenses imprévues¹*
- *l'enquête de l'ASLOCA² révélant que près de 44% des personnes ayant répondu au sondage craignent de perdre leur logement ;*
- *l'appel en détresse de l'*
- *Association Caravane Sans Frontière³ qui a révélé la mise à la rue de 200 personnes dont une quarantaine d'enfants des suites de la crise du COVID-19 cet été déjà ;*

1 <http://www.caritas-geneve.ch/caritasge/dms/file/MzMwMQ%3D/Communique-de-presse-Caritas-CSP1.pdf>
 2 <https://www.asloca.ch/blog/la-crise-du-coronavirus-rend-les-locataires-suisse-anxieux-sur-la-perde-de-leur-logement/>
 3 <https://www.tdg.ch/la-crise-du-covid-19-a-mis-a-la-rue-plus-de-200-sans-papiers-586472459787>

- *l'étude de l'Office Fédéral du Logement⁴ révélant qu'« avec la pandémie de coronavirus, le risque est réel que le marché du logement locatif soit sévèrement touché » alors que « Près d'un quart des ménages en Suisse vivent dans une situation insatisfaisante du point de vue du logement, soit parce que le coût du logement pèse trop lourd sur leur budget, soit parce que leur logement comporte des déficits.»;*
- *la charge pesant d'ores et déjà sur le service des affaires sociales, notre commune connaissant un taux de personnes ayant des bas revenus, et en difficulté, élevé⁵ ;*
- *qu'en avril 2020 « les autorités cantonales, l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI Genève), la Chambre genevoise immobilière (CGI) et l'Asloca Genève ont signé un accord inédit visant à exempter les microsociétés et les indépendant-e-s, les plus en difficulté, du paiement de leur loyer commercial courant⁶*
- *que le droit à un logement convenable est un droit fondamental stipulé par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU notamment dans les « Observations générales du Comité no 4 (1991) sur le droit à un logement suffisant et no 7 (1997) sur les expulsions forcées⁷ »;*
- *que l'article 38 de la Constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) stipule que « le droit au logement est garanti » et que « toute personne dans le besoin a droit d'être logée de manière appropriée. Et que l'article 182 3 stipule « Il prend les mesures propres à éviter que des personnes soient sans logement, notamment en cas d'évacuation forcée. »*
- *la recommandation du rapport du 31 décembre 2019⁸ non encore mis en œuvre concernant la Révision de la loi cantonale sur l'insertion et l'aide sociale individuelle – LIASI déclarant « Art 7C il est impératif que l'objectif du maintien du logement soit ancré dans la loi »*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *à s'entretenir avec le Conseil d'Etat, pour que des mesures soient édictées afin de prévenir les expulsions de locataires pour retard ou défaut de paiement, dus aux conséquences des restrictions mises en place pour lutter contre la pandémie comme le décret de « l'état de nécessité » (art. 113 Cst) depuis le 1^{er} novembre 2020 ;*
- *à demander à l'ensemble des communes, par le biais de l'Association des Communes Genevoises (ACG), d'exiger de la part du Conseil d'Etat, une mesure financière et législative exceptionnelle permettant de prévenir les expulsions de locataire pendant la crise pandémique et les différentes vagues à venir ;*
- *à proposer à l'ACG et l'Etat de créer un « Fonds de solidarité urgences sociales » afin d'être en mesure de financer et de répondre aux demandes d'urgence liées, entre autres, au logement, de l'ensemble des personnes vivant sur le territoire de la République et canton de Genève.*

Les Vert.es

⁴<https://www.bwo.admin.ch/bwo/fr/home/das-bwo/informationen/medienmitteilungen.msg-id-79796.html>

⁵ <https://www.ge.ch/document/rapport-2020-du-centre-analyse-territoriale-inegalites-geneve-cati-ge>

⁶ <https://www.ge.ch/document/covid-19-etat-uspi-geneve-cgi-asloca-geneve-accordent-aider-entreprises-plus-fragilisees-payer-leur-loyer>

⁷ https://www.ohchr.org/Documents/Publications/FS21_rev_1_Housing_fr.pdf

⁸ www.cgas.ch/OASI/IMG/pdf/commission_revision_liasi_rapport_final.pdf

M. Calame explique que ce projet de résolution, que l'on pourrait qualifier de bon sens, s'inscrit dans le contexte d'un marché du logement très tendu à Genève, où la première vague a fragilisé les plus fragiles. La deuxième vague continue à les mettre en péril et touche maintenant largement les gens ordinaires. Cette résolution, qui est conforme à la Constitution genevoise, demande de prendre soin de loger tous ceux et celles qui vivent sur le territoire du canton et de répondre à la situation terrible que peuvent vivre certains en raison de la situation sur le marché de l'emploi. Il faut savoir aussi que le service social communal intervient pour des aides, mais qu'il ne peut pas tout faire seul. L'Etat doit également prendre sa part de responsabilité. En ce sens, les réflexions intelligentes qui ont eu lieu sur la question des locaux commerciaux doivent se poursuivre sur celle du logement qui est on ne peut plus cruciale pour les populations touchées.

M. Blanc doit avouer qu'il est compliqué de parler de ce texte tant celui-ci est – qu'on l'excuse du terme – « hors les clous » et démagogique. Tout d'abord, dans la Constitution, il n'y a pas de droits qui soient supérieurs à d'autres. Ni la liberté économique, ni le droit au logement ne sont supérieurs à d'autres droits ou libertés. Ensuite, il ne faut pas oublier que Carouge est une commune (certes très importante et très intéressante) et qu'elle se trouve donc tout en bas de l'échelle, alors que la résolution se rapporte au droit fédéral. Quant à s'entretenir avec le Conseil d'Etat sur le logement, M. Blanc, qui est sensible à la situation des personnes qui n'ont pas de logement, trouverait cela sympathique et intéressant. Mais cette proposition est – qu'on l'excuse du terme – assez absurde et un peu hors de propos. Cela dit, M. Blanc encourage les Verts à faire des initiatives constitutionnelles au niveau suisse, pour dire que, maintenant, il faut y aller et donner un logement à chacun – il leur souhaite bon courage.

M. Calame souligne qu'il ne s'agit pas de lancer une initiative fédérale qui sera éventuellement votée dans sept ans, mais de répondre à l'urgence que vivent certains aujourd'hui. S'il existe peut-être une question de droit supérieur, M. Calame estime que l'on peut aussi reconnaître le devoir supérieur de répondre à cette urgence tout de suite.

M. Blanc note que tout le monde reconnaît l'urgence, même le PLR, parti de droite – voire d'extrême-droite aux yeux de certains. Le problème, c'est que ce texte relève de la pure démagogie. C'est en cela que M. Blanc le critique. Les bons sentiments qui figurent dans cette résolution sont louables – M. Blanc le dit avec le plus grand des respects. Mais il le répète : présenter un tel texte dans cette enceinte relève de la pure démagogie. C'est en cela que le groupe des Verts, qui fait souvent de la démagogie, l'irrite. Cette résolution est le plus bel exemple de démagogie qui ne sert à rien, hormis à faire monter les blocs les uns contre les autres. C'est cela qu'il juge inacceptable.

M. Calame remarque que les personnes dont la résolution se préoccupe habitent la commune. Elles participent aussi à la vie politique, communale et sociale de Carouge. Dire qu'il s'agit d'un sujet qui ne concerne pas le Conseil municipal est étonnant. Après la séance, tous les conseillers municipaux vont retourner dans leur foyer. Ils ont tous un logement. Ils habitent tous Carouge. Encore une fois, la résolution concerne les Carougeoises et Carougeois. L'attention qui a été portée aux commerces est louable. Elle a permis de réunir les propriétaires, l'Etat et les associations de locataires et d'aboutir à un accord original. Elle pourrait être appliquée aux logements. Cette réflexion doit être menée aussi au niveau communal, sachant que, si les communes ne sollicitent pas une réponse du canton, ce sont vers leurs services sociaux que se tourneront ceux et celles qui ne peuvent plus payer leur loyer. Les services sociaux peuvent les aider pendant une certaine période, mais en l'absence de solution plus pérenne, et sachant que la pandémie n'est pas terminée, les finances des communes rencontreront des problèmes. En conclusion, M. Calame invite le Conseil municipal à voter cette résolution sans tarder.

Mme Bertholon complète les propos de M. Calame. L'accord inédit qui a été trouvé dans un autre domaine a été évoqué, de même que le respect de la Constitution et le fait que les droits

ne sont pas prioritaires les uns par rapport aux autres. Effectivement, il ne s'agit pas là de changer le système juridique, mais de trouver une solution qui soit sociale et qui permette de répondre à la situation actuelle. C'est le but de cette démarche, qui se retrouve d'ailleurs dans les autres communes genevoises puisque la même résolution est déposée dans toutes les communes genevoises, afin d'ouvrir le dialogue. Enfin, Mme Bertholon rappelle qu'il s'agit d'une résolution, c'est-à-dire d'une déclaration que le Conseil municipal souhaite faire aux autorités.

M. Barbuzzi relève l'incohérence des propos du groupe des Verts qui demande la création d'un fonds de solidarité d'urgence sociale. Mais quand le PDC propose d'ajouter, dans le budget de la commune, un montant pour le social, les Verts répondent que ce n'est pas ainsi qu'une politique budgétaire se mène. M. Barbuzzi trouve cela assez extraordinaire et les remercie pour leur incohérence complète.

M. Etienne remarque qu'il est difficile de savoir si le débat a déjà commencé ou si les discussions portent encore sur la prise en considération. Pour sa part, le parti socialiste prendra en considération cette résolution et s'exprimera lorsque le débat sera engagé.

La prise en considération est acceptée par 18 oui, 10 non et 2 abstentions.

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Gerster signale que le groupe PLR propose le renvoi en commission des Affaires sociales, au vu des éléments relevés par M. Blanc ainsi que des larges demandes de la résolution et de son manque de précision. Ce renvoi serait bienvenu pour des explications supplémentaires, qui peut-être démontreront au groupe PLR qu'il a tort de considérer que cette résolution se trompe d'échelle et que le niveau communal pour traiter d'un tel sujet n'est pas le bon niveau. Sachant en outre, comme Mme Bertholon vient de le dire, qu'il s'agit d'une œuvre cantonale communale menée par les Verts, le Conseil municipal pourrait se donner le luxe d'une commission pour en discuter.

Mme Leuzinger indique que le parti socialiste est favorable à la discussion immédiate.

M. Calame mentionne que, sans surprise, les Verts soutiennent la discussion immédiate, en cohérence avec un sujet d'urgence qu'il faut traiter d'urgence et ne pas repousser aux calendes grecques, comme certains ont tenté de le faire ce soir pour d'autres objets.

M. Barbuzzi constate que la prise d'otage continue. Les interventions précédentes montrent bien qu'il y a matière à mener un débat d'idées, mais la gauche veut faire passer immédiatement sa résolution, sans discussion, sans débat démocratique. M. Barbuzzi le regrette parce qu'il s'agit certainement d'un sujet sur lequel des informations et des positions complètes auraient pu être données, qui auraient peut-être pu convaincre l'Entente. Pour rappel, leur but à tous est de se convaincre les uns les autres. Ce soir, visiblement, certains autour de la table ne sont pas convaincus par cette résolution. Encore une fois, M. Barbuzzi regrette la position de l'Alternative, alors même que cette dernière disait plus tôt souhaiter discuter avec l'Entente. Enfin, M. Barbuzzi remarque qu'il est toujours facile de mettre en avant l'urgence quand on veut faire passer ses idées.

M. Morex abonde entièrement dans le sens de M. Barbuzzi. Autant passer tout de suite au vote. Cela permettra de leur épargner une demi-heure de discussion inutile.

M. Von Burg relève que le texte charge le Conseil administratif de saisir le canton et l'ACG pour mettre sur pied quelque chose. Il ne s'agit pas de discuter de l'exécution ou de la création de quelque chose au niveau de la commune, mais d'un mandat donné au Conseil administratif pour faire avancer une discussion sur un problème que tout le monde juge urgent. Dès lors, M. Von Burg ne voit pas la nécessité de renvoyer la résolution en commission.

Le renvoi en commission des Affaires sociales est refusé par 16 non, 13 oui et 1 abstention.

Par conséquent, le Président ouvre la discussion immédiate.

M. Gerster revient sur la remarque de M. Von Burg. Dans la troisième invite, la résolution demande malgré tout de créer un fonds d'aide. Si la ville de Carouge demande au canton la création de ce fonds, le canton lui répondra très certainement qu'elle doit fournir une partie du montant pour ce fonds. En tuant le débat et en renvoyant la résolution directement au Conseil administratif, cela signifie que le Conseil municipal est prêt à mettre de l'argent supplémentaire dans un fonds alors que le budget communal est déjà fortement déficitaire. M. Gerster souhaite ensuite connaître le nombre d'évacuations qui ont lieu à Carouge en raison du COVID. Le SAS est-il submergé de demandes ? Dans ses autres fonctions, M. Gerster n'a pas connaissance d'expulsions de locataires dues au COVID. Il souligne que l'urgence, c'est quand les choses sont effectivement en train de se passer. Cette résolution est de la pure démagogie.

Mme Hiltbold relève qu'un certain nombre de problématiques sociales émergent avec la crise sanitaire. Le service des affaires sociales intervient parfois pour prendre en charge des loyers afin d'éviter des expulsions, mais Mme Hiltbold n'a pas connaissance d'une augmentation, depuis le mois de mars, des demandes liées à des expulsions de locataires. La question aurait pu être creusée en commission, avec des chiffres qui auraient permis aux commissaires de connaître les besoins réels de la population carougeoise. Il semble que de nombreux locataires ont obtenu des délais de paiement et il est possible qu'un jour, ils aient des problèmes à rattraper leurs arriérés de loyer. Mais Mme Hiltbold répète qu'aujourd'hui, elle n'a pas connaissance d'une augmentation des problématiques de Carougeoises ou Carougeois qui auraient été expulsés de leur logement en raison de la crise sanitaire.

M. Calame revient d'abord sur l'observation de M. Gerster, pour souligner que la résolution demande plus précisément de proposer de créer un fonds. Ensuite, faire de la politique, c'est aussi prévoir. M. Calame est donc surpris d'entendre que l'on soit satisfait de ne pas avoir de demandes aujourd'hui. Le paiement du loyer est probablement la dernière chose à laquelle renoncent les personnes en difficulté. Quand la situation en sera arrivée là, il sera trop tard pour réagir. Prévoir, c'est s'organiser et c'est justement ce que demande la résolution. Tant mieux si le fonds qu'il est proposé de créer devait finalement ne pas être utilisé – mais malheureusement, le groupe des Verts craint que ce fonds ne soit nécessaire.

Mme Hiltbold souligne qu'elle ne se satisfait pas de la situation – que M. Calame ne lui fasse pas dire ce qu'elle n'a pas dit. Elle rappelle ensuite que CHF 60'000.- supplémentaires ont été inscrits au budget pour notamment faire face à des situations difficiles telles que des problématiques de paiement de loyer. Enfin, elle précise que si la résolution est votée et que la commune participe financièrement à un fonds, le Conseil administratif reviendra vers le Conseil municipal pour lui soumettre une délibération municipale parce qu'il ne pourra pas engager un montant conséquent sans ligne budgétaire, sur la base d'une simple résolution.

M. Barbuzzi relève une fois de plus les contradictions du groupe des Verts qui mentionne, au début de la discussion, l'urgence de la situation, avant finalement de parler de prévention. Force est de constater que le groupe des Verts tient des propos incohérents.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la résolution.

La résolution est acceptée par 17 oui, 11 non et 1 abstention.

15. PETITIONS

15.1 PETITION 020-2020 R : NON A L'ABATTAGE DES ARBRES LE LONG DU CHEMIN DE PINCHAT/PLATEAU DE PINCHAT

Cette pétition a été prise en considération lors de la séance du Conseil municipal du 23 janvier 2020 et renvoyée en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 3 novembre 2020 et le rapport a été établi par M. Etienne.

Le Président demande si M. Etienne a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Etienne mentionne qu'il semble qu'un rapport de commission ne doit pas faire état des discussions de commission, celles-ci étant confidentielles. Il n'a donc pas pu indiquer certains éléments dans le rapport, étant précisé toutefois que le procès-verbal retranscrit les discussions de la commission. S'agissant ce soir d'une séance publique, il souhaite compléter son rapport. Il donne lecture du complément : « Une large discussion s'est engagée en commission. Pour rappel...

Suite à une remarque hors micro de M. Gerster, le Président interrompt M. Etienne. Il a demandé à ce dernier s'il avait quelque chose à ajouter à son rapport qui porte sur le préavis, et non pas de rapporter les discussions qui ont eu lieu en commission et qui font l'objet du procès-verbal.

M. Etienne n'apprécie pas le ton du Président. Il souhaite que la commission des Règlements éclaire cette question. Il faisait part d'une difficulté qu'il a rencontrée quant à la rédaction de son rapport, qui a été amputé d'un passage. Cela dit, il peut aussi s'exprimer en tant que conseiller municipal lorsque le Président ouvrira la discussion, et non pas en tant que rapporteur.

Le Président s'excuse pour son ton et invite en effet M. Etienne à faire sa déclaration lorsque la discussion aura été ouverte

M. Von Burg remarque que ceux qui se sont exprimés en commission sont libres effectivement de donner leur point de vue ici aussi. Mais c'est autre chose que de citer des choses qui figureront au procès-verbal.

Le Président signale ensuite que **la commission a préavisé favorablement la proposition suivante :**

Renvoyer la pétition au Conseil administratif avec les remarques faites en séance (voir procès-verbal) et de répondre aux pétitionnaires qu'ils.elles seront tenu.e.s informé.e.s de l'avancement du projet.

Ceci par 6 oui, 2 non et 2 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Holdener indique que le groupe des Vert.e.s ne peut pas suivre entièrement une partie des demandes de la pétition mais rejoint parfaitement l'esprit de cette pétition qui interroge la pertinence de couper des arbres plus que centaines pour résoudre un problème de mobilité individuelle motorisée, et ce alors que l'urgence climatique est décrétée depuis longtemps. En effet, pour les Vert.e.s, le problème sur le chemin de Pinchat n'est pas simplement le croisement des bus et des voitures sur certains tronçons mais le parcours-même du futur bus à haut niveau de service (BHNS) venant des Esserts, les bouchons générés aux heures de pointe au rondou,

la sécurité des cyclistes qui descendent le chemin, les piétons sur le trottoir aux alentours de la crèche, etc. Tous ces problèmes impliquent des négociations avec notamment la commune de Veyrier, le canton ou encore les TPG. La solution sera certainement complexe et globale, et probablement encore longue à se dessiner. Le groupe des Vert.e.s recommande que, sur le fond de la pétition, le Conseil administratif fasse tout ce qui est en son pouvoir pour sauvegarder le plus d'arbres possible, voire les sauvegarder tous et que, sur la forme, il informe et associe régulièrement les pétitionnaires pendant tout le processus d'étude et de négociation, conformément à leur demande, ce qui permettrait aussi d'être plus efficace en évitant d'éventuels recours.

M. Etienne, qui a siégé en tant que remplaçant lors de cette séance de commission, se permet donc de faire la déclaration qu'il avait l'intention de faire plus tôt. En commission, une large discussion s'est engagée. Pour rappel, le règlement du Conseil municipal prévoit quatre moyens de traiter une pétition : celle-ci peut être renvoyée au Conseil administratif, à une autre commission, ajournée ou classée. A noter aussi que cette pétition a été envoyée au Conseil administratif par ses auteurs. Suite à une proposition de renvoi au Conseil administratif, certains commissaires ont estimé que la pétition ne pouvait pas être renvoyée telle quelle, considérant qu'elle demande principalement de renoncer au bus à haut niveau de service et de ne pas abattre les arbres sur le parcours. Ce projet fait partie d'une planification cantonale des transports publics et de la mobilité en relation avec l'urbanisation des Grands Esserts prévue sur la commune de Veyrier. Il est appelé à évoluer et les autorités carougeoises participeront aux discussions avec l'Etat. La commission propose donc que la pétition soit renvoyée au Conseil administratif avec les remarques faites en séance et que les pétitionnaires soient invités à participer aux discussions.

M. Von Burg s'abstiendra de voter le renvoi au Conseil administratif. Pour lui, cette pétition considère qu'il n'y a qu'une et une seule priorité : les arbres. Or, il estime, comme d'autres commissaires, que la situation est bien plus complexe : ce n'est pas seulement le sort des arbres qui est en jeu, mais le sort des transports d'un nouveau quartier vers la ville, le sort du rondou, etc. Dans ce sens, il considère que la pétition est trop simple et que c'est faire preuve de respect envers les pétitionnaires que de se montrer parfois critique à leur égard, voire même de leur dire que le Conseil municipal ne transmet pas la pétition parce qu'elle lui semble trop unilatérale. Par conséquent, il s'abstiendra, étant encore précisé qu'il a entendu en commission que le Conseil municipal ne pouvait pas refuser une pétition à moins qu'elle ne soit entièrement hors de propos.

Mme Molinari souligne au préalable que les discussions ont commencé il y a déjà longtemps et qu'elles se poursuivent. Il s'agit d'un long processus. Le Conseil municipal a été appelé à prendre connaissance d'un certain nombre d'éléments du dossier en 2018 déjà. Ce dossier est effectivement complexe parce que le projet a trait non seulement à la commune de Carouge mais implique également la commune de Veyrier et qu'il doit être apprécié dans sa globalité par rapport aux différents plans de mobilité cantonaux ou encore à des accords intervenus à propos du nouveau quartier des Grands Esserts à Veyrier. Plusieurs problématiques se posent. Comment faire en sorte que le bus puisse passer dans un contexte de mobilité individuelle extrêmement dense sur un axe aussi petit ? Ou encore, que faire par rapport au trafic qui descend et à l'accès au-delà du tronçon et du rondou ? Mme Molinari ajoute qu'en effet, le Conseil administratif a également reçu cette pétition, dans laquelle les pétitionnaires mettent en exergue la situation des arbres. Or, la question des arbres s'inscrit dans une série d'autres problématiques et ne peut pas être traitée seule. Mme Molinari rappelle en outre qu'au mois de février, le conseiller d'Etat en charge s'est publiquement exprimé pour dire qu'il souhaitait que ces éléments, qui sont considérés aujourd'hui à juste titre comme étant extrêmement importants, soient pris en compte. Les discussions sont en cours. Mme Molinari s'est engagée en commission à revenir vers le Conseil municipal dès que possible avec un état complet de la situation, qui inclura évidemment la question centrale des arbres. Le Conseil administratif a entendu les recommandations de la commission, qui sont protocolées dans le procès-verbal de la séance, lors de laquelle des questions ont été soulevées, notamment sur l'accès à Carouge

ou la coordination avec les autres communes et le canton. Ces éléments sont pris en compte dans l'esprit dans lequel travaille la commune avec notamment les autorités cantonales en charge de la mobilité. Mme Molinari réitère son engagement à revenir vers le Conseil municipal, lors d'une commission, pour présenter l'avancement du projet.

M. Baertschi considère aussi que la situation est complexe. L'intervention de Mme Molinari montre qu'elle-même et son service sont sensibles à la question soulevée par les pétitionnaires. Ces alignements de chênes ont une valeur en tant que paysage et en tant que site. Sur la commune de Vandœuvres, des alignements de chênes ont été replantés avec les services cantonaux parce qu'ils font partie du paysage local. Selon M. Baertschi, le fait qu'un groupe de citoyens s'élève contre cet abattage est une bonne chose, dans un esprit démocratique, et il est normal de renvoyer cette pétition au Conseil administratif. Les pétitionnaires ont également souhaité sensibiliser le Conseil municipal au problème du trafic. Avec la construction des Grands Esserts et la ligne de bus à très haute capacité qui défilera dans ce chemin, ce dernier deviendra une artère, qui débouchera sur le rondou où se trouve déjà une ligne de tram et où l'on aurait en outre cette ligne plus ou moins continue de bus, sans parler de tous les problèmes de trafic individuel motorisé ou non. Les services communaux doivent pouvoir réfléchir à des alternatives. Une hypothèse serait peut-être de faire passer le BHNS par le tunnel. Malheureusement, au fur et à mesure de l'urbanisation tant des Grands Esserts que du plateau de Pinchat, les TPG arrivent en queue de liste. On leur dit alors qu'ils doivent faire circuler tant de personnes, à tel rythme, etc., et cela a des conséquences non négligeables pour la commune. Enfin, M. Baertschi voulait ajouter, dans la défense des pétitionnaires, que ces derniers ont évoqué d'autres moyens de transport public que le BHNS. Il fait un parallèle avec la 5G : aujourd'hui, on peut être pour ou contre la 5G, mais il y a de fortes chances qu'elle soit déployée. Dans dix ou quinze ans, les véhicules qui seront utilisés pour le transport public ne seront peut-être pas du même type qu'aujourd'hui – en tout cas, des réflexions sont à mener sur les transports publics. M. Baertschi ne sait pas s'il sera possible de conserver ce paysage végétal, mais il était important de soulever le problème. Enfin, il invite les conseillers municipaux à se promener sur ce chemin : ces chênes ont une réelle présence et font partie du paysage carougeois.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la pétition.

La pétition est renvoyée au Conseil administratif par 19 oui, 7 non et 4 abstentions.

15.2 PETITION 002-2020 P : POUR UN ENGAGEMENT DE NOTRE COMMUNE EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DES REFUGIEES DES CAMPS DES ILES GRECQUES

Le Président indique que cette pétition a été reçue par la mairie le 30 octobre 2020 et est adressée aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal. Il demande au secrétaire d'en donner lecture.

Pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugiés des camps des îles grecques

La situation dans les camps des îles grecques se dégrade

Les réfugiés doivent survivre dans des camps surpeuplés depuis des mois, des années. 1000 personnes se partagent un point d'eau. Les réfugiés font la queue des heures pour recevoir une nourriture souvent pas comestible. La nuit du 8 au 9 septembre 2020, un incendie à Lesbos a détruit le plus grand camp de Grèce. Frappé par l'épidémie de Covid-19, Moria accueillait plus de 12'000 personnes, quatre fois sa capacité initiale. Le fait que le Conseil fédéral n'ait accepté jusqu'à présent que 53 réfugiés mineurs qui ont déjà de la famille en Suisse et n'en annonce que 20 supplémentaires est une honte au vu de l'ampleur des besoins.

Une vaste campagne pour accueillir les réfugiés des camps

50'000 personnes dans toute la Suisse, plus de 130 organisations et les Eglises ont soutenu l'appel de Pâques d'Amnesty International, EvacuerMaintenant et la Charte de la migration, qui appelait en mars 2020 déjà, à une évacuation rapide des camps grecs et à un accueil généreux des réfugiés.es. De nombreux responsables politiques – toutes tendances confondues – ont apporté leur soutien à ces demandes. Ce qui compte ce n'est pas l'appartenance politique, mais bien la conscience humaine.

Les huit plus grandes villes de Suisse se sont jointes à l'appel

Lausanne, Genève, Zurich, Berne, Bâle-Ville, Lucerne, Winterthur et Saint Gall se sont déjà jointes à cet appel. D'autres sont en train de suivre. Elles demandent aux autorités fédérales de faire davantage pour mettre fin à la détresse dans les îles de la mer Egée et se déclarent prêtes à accueillir des réfugiés.es. Il ne s'agit pas d'une simple déclaration morale, mais d'une offre concrète que le Conseil fédéral devrait accepter. Car en dépit des récentes déclarations de la Conseillère fédérale de justice et police Karin Keller-Sutter, la loi permet un tel accueil. (Voir argumentaire juridique sur evacuer-maintenant.ch).

Les communes sont à la base de notre démocratie !

L'espoir que le Conseil fédéral prenne note de l'attitude ouverte des villes ne s'est malheureusement pas réalisé jusqu'à présent. **C'est pourquoi le plus grand nombre possible de petites villes et villages de Suisse doivent également faire entendre leur voix.** Plus ils sont nombreux, plus il devient évident qu'il existe une volonté d'aider les réfugiés.es partout dans notre pays. Ainsi, les chances augmentent que le Conseil fédéral change d'avis et agisse enfin de manière humaine.

Pour ces raisons, en tant qu'habitant.es de Carouge, nous demandons à nos autorités communales :

- **d'accepter d'accueillir des réfugiés.es des îles grecques**
- **de communiquer publiquement cette décision et la transmettre au Conseil fédéral.**

Le Président rappelle que, dans ses articles 49 et 50, le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas la prise en considération des pétitions, mais prévoit

- a) Soit le renvoi en commission
- b) Soit le renvoi au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires
- c) Soit l'ajournement (traitement différé)
- d) Soit le classement (sans traitement)

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président met aux voix le renvoi en commission des Pétitions.

Le renvoi en commission des Pétitions est accepté par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Peterschmitt recommande d'inviter des représentants de Forum Civique, qui est à l'origine de la pétition, et de l'association « Vivre ensemble », qui a une bonne connaissance de l'asile en Suisse et de la situation sur ces îles grecques.

M. Baertschi s'interroge sur l'opportunité d'inviter également des représentants de la Croix-Rouge, qui joue aussi un rôle dans ce domaine. La période actuelle est vraiment très troublée – les membres du Conseil municipal ont vu ce qui s'est passé à Nice. A cela s'ajoute la situation difficile due au COVID.

16. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse écrite de Mme Lammar à la question écrite QE 005-2020 de Mme Uldry concernant la prolongation des terrasses en période hivernale

Mme Lammar rappelle en préambule qu'elle avait déjà donné un certain nombre d'informations à ce sujet dans ses communications lors du dernier Conseil municipal. Néanmoins, elle se devait de répondre par écrit à cette question écrite.

La réponse est la suivante :

Chère Madame,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 29 octobre 2019 rappelée ci-dessus, nous sommes en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants :

Les autorités carougeoises sont bien conscientes de la situation difficile que traversent depuis plusieurs mois déjà les restauratrices et restaurateurs. Aussi, dès le mois de mars dernier il a été décidé de leur offrir la gratuité de l'occupation du domaine public pour leurs terrasses cette année.

Les services ont ensuite accompagné les établissements dans leur demande d'extension afin de proposer au plus vite des solutions adaptées et ainsi palier à l'impact des mesures sanitaires sur la fréquentation.

En octobre, le Conseil administratif a décidé de prolonger ces extensions de terrasses jusqu'en fin d'année et de réévaluer la situation liée à la COVID-19 en décembre prochain pour définir si les extensions doivent se poursuivre sur 2021.

La commune reçoit en ce moment des demandes de certains établissements pour des chauffages extérieurs. Ces demandes sont transmises à l'office cantonal de l'énergie (OCEN) qui se prononce en fonction de critères écologiques et sanitaires.

Nous faisons tout notre possible pour accompagner au mieux ces établissements qui subissent les effets de la crise sanitaire.

En espérant avoir répondu à vos attentes, nous vous prions d'agréer, chère Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite QE 064-2019 de M. Baertschi concernant les parkings communaux et le nombre de places de stationnement réservées aux entreprises et aux pendulaires

En préambule, Mme Molinari rappelle la question :

Le Conseil administratif peut-il m'indiquer sur chaque propriété communale le nombre de places louées à des habitants et le nombre de places louées à des personnes exerçant une activité à Carouge ? Par ailleurs, existe-t-il des baux conclus avec des entreprises concernant la location de plusieurs places de parkings à usage de leur parc de véhicules ou encore de leurs employés ?

La réponse est la suivante :

Cher Monsieur,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 29 octobre 2019 rappelée ci-dessus, nous sommes en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants :

Récapitulatif des abonnements dans les parkings de Carouge

| Valeurs | Fontenette | Multiparking Carouge | Octroi | Centre Communal | Sardaigne | Vibert | Total général |
|---|------------|-------------------------|------------|--------------------|------------|------------|---------------|
| Abonnements habitants Carouge | 1 | 0 | 143 | 92 | 83 | 181 | 500 |
| Abonnements habitants proche de Carouge | 0 | 0 | 49 | 1 | 2 | 1 | 53 |
| Abonnements pour pendulaires | 2 | 0 | 63 | 17 | 101 | 14 | 197 |
| Abonnements pour entreprises de Carouge | 61 | 27 | 86 | 78 | 95 | 35 | 382 |
| Total des abonnements par parkings | 64 | 27 | 341 | 188 | 281 | 231 | 1132 |

Comme vous pourrez le constater dans le tableau ci-dessus, sur les 1'132 places disponibles 500 sont occupées par des habitants de Carouge et 382 par des sociétés carougeoises. Le total cumulé des abonnements de ces deux usagers représente 78 % des abonnements.

Concernant votre 2^{ème} question, *existe-t-il des baux conclus avec des entreprises concernant la location de plusieurs places de parking à usage de leur parc de véhicules ou encore de leurs employés*, nous pouvons vous confirmer que ce type d'abonnement n'existe plus. Cependant, il existe encore aujourd'hui d'anciens contrats. Il s'agit de 6 entreprises pour le parking de l'Octroi, 7 entreprises pour le Centre communal, 13 entreprises pour le parking de Sardaigne.

En espérant avoir répondu à vos attentes, nous vous prions d'agréer, cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Questions orales

M. Etienne : Personnes en situation de sans-abrisme à Carouge, qu'en est-il ?

M. Etienne rappelle que, lors de la séance du 25 juin 2020, le Conseil municipal a renvoyé au Conseil administration la motion 036-2020 « Fonds intercommunal pour l'accueil d'urgence : engager la discussion », qui demandait au Conseil administratif de porter à l'ordre du jour de l'Association des communes genevoises (ACG) la préparation de l'accueil d'urgence pour cet hiver des personnes en situation de sans-abrisme. M. Etienne a lu dans la presse récemment que l'ACG avait voté CHF 1 million pour que la ville de Genève réponde à ces besoins. Il souhaitait des informations complémentaires sur la situation à Carouge. Des personnes sont-elles en situation de sans-abrisme à Carouge ? Le montant voté par l'ACG est-il à destination exclusive de la ville de Genève ?

Mme Hiltpold relève que la motion demandait d'entamer des discussions. Elle avait répondu, lors du Conseil municipal, que l'ACG menait déjà des discussions avec le conseiller d'Etat en charge de la cohésion sociale. Lors d'une commission de l'ACG en septembre, un certain nombre de points ont été discutés par les magistrats communaux en charge des affaires sociales, pour arriver au vote de l'assemblée générale de l'ACG qui s'est tenue fin septembre, sauf erreur. Dans les discussions, le Conseil d'Etat proposait que les communes reprennent la problématique, qu'elles se mettent d'accord sur la répartition des coûts et que celles qui n'ont aucun dispositif participent financièrement pour les autres communes qui font leur part. Quant au Conseil d'Etat, il s'occuperait des questions sanitaires. Les communes n'étaient pas satisfaites de la répartition des tâches proposée par le Conseil d'Etat, elles ont fait une contre-proposition au projet de loi que celui-ci voulait déposer : elles ont accepté de verser CHF 1 million, dans un fonds, à la ville de Genève à condition que le canton fasse également sa part. Le canton a finalement accepté de verser CHF 1,4 million, de mémoire. Pour rappel, la ville de Genève a ouvert des centres en hiver d'abord, puis elle a étendu l'ouverture de certains centres toute l'année. Elle a informé les autres communes que le coût de ce dispositif s'élevait à CHF 13 millions et que ce serait peut-être ce montant qui serait réparti entre toutes les communes. Les communes-villes ont répondu qu'elles mettaient aussi en œuvre un certain nombre d'actions dans ce domaine, par exemple en donnant des subventions à des associations qui s'occupent de sans-abrisme. Tel est l'état des discussions aujourd'hui : pour contrer le dépôt du projet de loi, les communes ont accepté de faire leur part et d'aider financièrement la ville de Genève, pour cet hiver. Toutes reconnaissent qu'il n'est pas possible de laisser dormir les gens dans la rue, mais elles ne peuvent pas toutes offrir les mêmes prestations que la ville de Genève parce qu'elles n'ont pas les moyens de mettre à disposition de tels dispositifs. Ce montant de CHF 1 million, auquel toutes les communes participeront, sera pris en charge par le biais d'un fonds intercommunal. A ce stade, la gouvernance reste à la ville de Genève et, le jour où l'entier du dispositif devrait être repris par les communes, celles-ci devront se mettre d'accord sur l'organisation et la répartition des coûts, parce qu'il n'y a aucune raison que seules les communes-villes prennent en charge cette problématique, sachant que les personnes en situation de sans-abrisme s'installent plutôt en ville que dans la campagne genevoise.

Mme Bertholon : Suppression des manifestations culturelles

La question de Mme Bertholon porte sur la suppression de certaines manifestations culturelles organisées par la ville de Carouge, en raison de la situation sanitaire de cet automne. Par exemple, deux des concerts d'automne ont dû être annulés. Le groupe des Vert.e.s souhaite savoir si les artistes concernés sont malgré tout défrayés, comme cela avait été le cas lors des annulations de ce printemps.

Mme Lammar relève qu'en effet, un seul concert d'automne a pu se dérouler. Malheureusement, les deux autres ont dû être annulés. Les artistes ont été défrayés, comme durant le printemps. Cela dit, la commune privilégie le report des événements, dans la mesure. En l'occurrence, elle verra s'il est possible de reporter le concert de la fondation Marescotti. Pour la suite, elle appliquera ce même principe, c'est-à-dire reporter l'événement en fonction des possibilités et, si cela s'avère impossible, défrayer les artistes.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie le Conseil municipal pour la tenue des débats et se félicite que la commune ait un budget pour l'année 2021.

Le Président lève la séance à 22h18.

Le Président

Handwritten signature of Didier Prod'hom in black ink on a white background.

Didier Prod'hom

Le Secrétaire

Handwritten signature of Alain Etienne in black ink on a white background.

Alain Etienne